



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 29 septembre 2022 à 18 heures
Procès-verbal

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bourges s'est réuni le jeudi 29 septembre 2022, à 18 heures, à la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Bourges, sur convocation préalable de Mme Irène FELIX, Présidente, adressée le 23 septembre 2022 et affichée le 23 septembre 2022. La séance est présidée par Mme Irène FELIX.

Présents : Irène FELIX, Richard BOUDET, Jean-Louis SALAK, Gérard SANTOSUOSSO, Bernard DUPERAT, Bruno FOUCHET, Denis POYET, Corinne LEFEBVRE, Evelyne SEGUIN, Alain MAZE, Catherine PALLOT, Marc STOQUERT, Olivier CABRERA, Constance BONDUELLE, Pierre-Henri JEANNIN, Magali BESSARD (jusqu'à la délibération n° 5), Hugo LEFELLE, Catherine MENGUY, Nadia NEZLIOUI (jusqu'à la délibération n° 8 et à partir de la délibération n° 20), Alex CHARPENTIER (jusqu'à la délibération n° 21), Frédérique SOULAT, Alain BOUQUIN, Jean-Pierre PIERRON, France LABRO, Joël ALLAIN, Régis MAUTRE (jusqu'à la délibération n° 9), Marie-Hélène BIGUIER, Jean-Marc BARDI, Philippe MOUSNY, Philippe MERCIER (jusqu'à la délibération n° 21), Alexia FRANQUES, Martial REBEYROL, Ludwig SPETER-LEJEUNE, Elisabeth POL (jusqu'à la délibération n° 23), Valérie CHANTEFORT, Valérie CHAPAT, Dominique GILLET, Mélanie CELEGATO, Pierre GUILLET, Nicole HUBERT (à partir de la délibération n° 9), Gaëlle FLEURIER-LEFORT, Didier PRUDENT, Franck BRETEAU, Christine DAGAUD, Annie JACQUET, Yvonne KUCEJ

Excusés : Bernadette GOIN-DEMAY, Daniel GRAVELET, Nadia NEZLIOUI (de la délibération n° 9 à la délibération n° 19), Alex CHARPENTIER (à partir de la délibération n° 22), Mustapha MOUSALLI (de la délibération n° 9 à la délibération n° 19), Béatrice FOURNIER (jusqu'à la délibération n° 8), Nicole HUBERT (jusqu'à la délibération n° 8)

Absents : Yann GALUT, Christine CHEZE-DHO, Thibaut RENAUD, Philippe DEBROYE

Pouvoirs :

Marie-Christine BAUDOUIN donne pouvoir à Didier PRUDENT
Yvon BEUCHON donne pouvoir à Christine DAGAUD
Patrick BARNIER donne pouvoir à Yvonne KUCEJ
Stéphane GARCIA donne pouvoir à Corinne LEFEBVRE
Stéphane HAMELIN donne pouvoir à Evelyne SEGUIN
Magali BESSARD donne pouvoir à Frédérique SOULAT (à partir de la délibération n° 6)
Yannick BEDIN donne pouvoir à Olivier CABRERA
Céline MADROLLES donne pouvoir à Pierre-Henri JEANNIN
Renaud METTRE donne pouvoir à Mme la Présidente
Corinne TRUSSARDI donne pouvoir à Alain BOUQUIN
Sakina ROBINSON donne pouvoir à Jean-Marc BARDI
Mustapha MOUSALLI donne pouvoir à Nadia NEZLIOUI (jusqu'à la délibération n° 8 et à partir de la délibération n° 20),
Régis MAUTRE donne pouvoir à Joël ALLAIN (à partir de la délibération n° 10)
Philippe MERCIER donne pouvoir à Martial REBEYROL (à partir de la délibération n° 22)
Marcella MICHEL donne pouvoir à Philippe MOUSNY
Justine SINGEOT donne pouvoir à Alexia FRANQUES
Elisabeth POL donne pouvoir à Ludwig SPETER-LEJEUNE (à partir de la délibération n° 24)
Urbain NTARUNDENGA donne pouvoir à Valérie CHAPAT
Béatrice FOURNIER donne pouvoir à Nicole HUBERT (à partir de la délibération n° 9)
Christian JOLY donne pouvoir à Jean-Louis SALAK
Eric LE PAVOUX donne pouvoir à Gaëlle FLEURIER-LEFORT
Nadine MOREAU donne pouvoir à Franck BRETEAU

Mme BONDUELLE et Mme FRANQUES sont désignées secrétaires de séance.

Mme la Présidente ouvre la séance à 18 heures.

- 45 présents -

Mme FELIX :

Merci à vous de votre présence et merci d'être à l'heure. Marie-Christine BAUDOIN est retenue puisque le Ministre, M. DARMANIN, est dans son canton et elle a donné pouvoir à M. PRUDENT.

S'il vous plaît, je vais demander d'abord à chacun de s'asseoir, de ne pas circuler pendant la durée du Conseil et autant que possible, d'être attentif aux débats. Cette salle est particulièrement sonore, je le redis. Je sais ce que cela fait de l'autre côté, mais je peux vous dire que d'ici, c'est encore pire. Donc, je vous remercie par avance de la qualité de votre écoute.

Je voudrais commencer ce Conseil, comme j'ai pris l'habitude de le faire, pour vous donner quelques nouvelles sur le travail qui est fait dans l'Agglomération par le Bureau Communautaire que je remercie, les services qui nous accompagnent et vous faire part d'un ou deux enjeux que nous avons devant nous.

Première remarque, je voulais revenir en quelques mots sur le contexte de l'été dernier, notamment en matière d'eau et de tension sur la ressource en eau. Nous avons passé l'été, pour ce qui nous concerne en matière d'eau potable, sans difficulté réelle, pas sans attention néanmoins puisque, vous le savez, à peu près 30 % de l'alimentation annuelle de l'Agglomération vient de la Loire qui était dans une situation tout à fait inédite depuis 60 ans, ce qui n'est pas rien et que le sud de l'Agglomération est desservi par le SMEAL (Syndicat Mixte Eau et Assainissement de Lapan) qui lui-même connaissait une tension sur ses points de captage le long du Cher qui était, elle aussi, assez inédite. Donc, tout s'est bien passé pour nous, mais c'est néanmoins une situation difficile en matière d'eau potable et à laquelle il faut que nous soyons particulièrement attentifs. Je ne vous cache pas que la situation de Mehun-sur-Yèvre, qui est alimentée par un unique forage sur lequel il n'y a pas de difficulté à ce jour, n'est pas une situation de sécurité. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons lancé la connexion entre Marmagne et Mehun-sur-Yèvre qui est indispensable.

Pas de problème sur l'eau potable, cela ne veut pas dire pas de problème sur le milieu, sur les milieux qui nous entourent ; je pense en particulier aux marais de Bourges où la situation a été plus spectaculaire qu'ailleurs en matière d'assèchement. Donc nous devons garder une grande attention sur la question de la gestion de l'eau dans notre territoire. C'est la raison pour laquelle vous êtes invités, comme indiqué dans le document qui est sur votre table, à un rendez-vous de l'eau. Comme me le faisaient remarquer les collègues, il n'y a ni lieu, ni date sur le document qui est sur votre table, mais vous êtes invités le 8 novembre au CREPS, aux rendez-vous de l'eau au cours desquels nous allons revenir sur les grands enjeux sur notre territoire, qu'il s'agisse d'eau potable, de rivière, d'eau profonde, avec tous les spécialistes de la question pour nous emparer collectivement de ces questions-là. Et l'après-midi, nous prévoyons des ateliers de construction collective sur la question : comment partager avec les citoyens ce grand enjeu et cette rareté de l'eau ?

Deuxième sujet sur lequel je voudrais intervenir en introduction de nos débats, c'est vous donner la nouvelle que vous avez lue dans la presse et qui est une bonne nouvelle pour notre territoire. Nous avons, en début d'été, présenté devant l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, une sollicitation pour revoir les termes du Programme de Renouvellement Urbain de la ville de Bourges. Nous sommes aujourd'hui assurés d'avoir obtenu la possibilité d'un avenant à hauteur de 9,5 M€ qui permettra, sur les quartiers nord de Bourges, de déclencher près de 50 000 000 € d'investissements complémentaires dans le logement social d'abord - les efforts complémentaires seront fournis par les bailleurs, mais aussi par l'Agglomération - et dans la restructuration du pôle commerçant CAP NORD, ce qui est une excellente chose. Nous avons beaucoup dialogué, à la fois avec l'État, avec l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, mais aussi avec le Groupe Carrefour pour aboutir à ce résultat. Nous savons que les discussions vont devoir se poursuivre et qu'elles ne seront pas faciles, mais je pense que les choses sont bien enclenchées. Et puis enfin, la rénovation de l'école des Pressavois est aussi assurée dans ce futur avenant, ce qui est aussi une très belle chose. Ainsi, 9,5 M€ pour le territoire, c'est une bonne nouvelle qu'il faut que nous partagions.

Troisième sujet sur lequel je voulais vous dire un mot, c'était le lancement de la concertation sur Lahitolle. Nous l'avons entamée, je crois la semaine dernière ou il y a 15 jours, avec les riverains et les usagers du site, donc l'ensemble des écoles, centres techniques qui fréquentent le site. Ce lancement de concertation est rendu nécessaire par l'ouverture de la troisième phase de la zone d'activité, là où nous allons déconstruire, dépolluer, installer le gymnase ; nous avons aussi un certain nombre d'aménagements complémentaires à faire et nous voulons en parler avec les usagers et les riverains. Et puis concertation nécessaire aussi pour acter, c'est purement administratif, les quelques évolutions que nous avons inscrites sur la phase 2, notamment la place plus grande laissée au développement universitaire. Les ateliers de conception commenceront le 18 octobre, les inscriptions ne sont pas closes, elles auront lieu jusqu'au 11 octobre et, je le dis pour celles et ceux qui nous écouteront, il est possible de contribuer aussi par mail à zaclahitolle-concertation@agglo-bourgesplus.fr.

Parler de Lahitolle me permet de vous dire que le campus pyrotechnie du futur prend son envol avec une première session qui aura lieu du 21 au 25 novembre à Lahitolle, dans les locaux du centre technique des industries mécaniques. Cette première session est déjà complète, ce qui veut dire que ce projet de campus pyrotechnie correspond bien aux besoins des différents industriels des métiers de la pyrotechnie. Je pense que c'est une bonne nouvelle. Le pôle prépare d'ores et déjà la prochaine session au printemps.

Un mot aussi pour vous dire que le dossier de candidature de Bourges comme capitale européenne de la culture avance bien, avec un très beau projet qui sera déposé le 1^{er} décembre prochain, très beau projet auquel l'Agglomération, comme le Département et la Région s'associent. Nous aurons sans doute, j'en suis sûre, une fois passée la première étape de sélection, à revenir vers vous pour que nous engagions formellement l'Agglomération dans ce projet-là dans la deuxième phase de candidature qui s'ouvrira dès la première sélection opérée cette année.

Et pour terminer, je vous invite à rester jusqu'à la fin du Conseil puisqu'en question diverse, je vous dirai un mot d'un appel à manifestation d'intérêt pour lequel nous avons posé notre candidature, passé le premier tour et sur lequel je vous proposerai une délibération en décembre prochain, mais je voudrais vous en donner quelques éléments dès aujourd'hui en question diverse. Voilà pour les projets. Et pour clore cette intervention liminaire, je veux venir à des choses moins réjouissantes. Pour faire avancer ces projets, nous avons besoin d'argent. Je ne vous cache pas que nous allons être confrontés à une équation difficile, celle que connaissent toutes les collectivités, tous les particuliers, toutes les entreprises : la question de la hausse du prix des énergies. Elle va nous impacter assez peu directement en matière de locaux, puisque nous ne sommes pas un grand utilisateur de locaux, contrairement à d'autres communes, mais qui va nous impacter beaucoup sur les questions de déplacements, notamment tous ceux qui sont faits pour notre compte par l'entreprise prestataire pour la collecte des ordures ménagères et qui nous promet une facture « salée » en début d'année ; cela, c'est le premier terme de l'équation. Le deuxième terme de l'équation, ce sont nos ressources et de ce point de vue-là, les différentes annonces gouvernementales ne nous promettent pour le moment, rien de très bon, puisque la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) reste pleine d'incertitudes pour ce qui nous concerne. Les calculs sur les trois dernières années, incluant les années COVID, n'étant évidemment pas forcément des années de référence qui soient favorables aux collectivités, loin de là, et cela ne concerne évidemment pas que notre collectivité. Donc, une équation difficile, mais à laquelle comme d'habitude, avec l'aide de tous, nous allons faire face. Voilà les quelques éléments d'introduction.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Communautaire du 23 juin 2022

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Interventions

Mme FELIX :

Je vous propose de passer à l'ordre du jour avec l'approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? M. MOUSNY, vous vouliez faire une intervention ?

M. MOUSNY :

Oui merci Mme la Présidente. C'était pour vous poser une question concernant votre propos liminaire. Vous avez évoqué le nouvel apport de l'État, d'un peu moins de 10 M€ et je vous en félicite. Donc, on devrait passer d'un PRU (Programme de Renouveau Urbain) estimé, de mémoire, à 110 M€ ou 120 M€ à, j'ai lu 150 M€, ce qui veut dire que l'État ne sera pas le seul à rajouter. Est-ce qu'il est possible, aujourd'hui, d'avoir un ordre de grandeur de la participation supplémentaire à la fois de l'Agglomération et plus précisément aussi, de la Ville de Bourges. Merci.

Mme FELIX :

Pour ce qui nous concerne, si nous mettons en œuvre les règles que nous avons aujourd'hui en matière d'accompagnement du logement social, cela mobilise à peu près 1,4 M€ complémentaires pour ce qui nous concerne en logement social, plus une petite enveloppe de quelques dizaines de milliers d'euros, pour travailler à la restructuration des copropriétés dégradées des Merlattes et de la Tour Jacques Cœur ; c'est l'enveloppe logement de l'Agglomération. Et par ailleurs, je proposerai au Conseil, qui bien sûr délibérera, mais j'ai fait cette proposition au Bureau, que nous accompagnions le projet de restructuration du pôle de centralité incluant Cap Nord pour permettre le bon aboutissement de ce projet qui est fondamental, vous le savez bien, pour des raisons à la fois d'ordre public, mais aussi de qualité de vie et de niveau de service dans ce secteur. Donc, la somme qui a été évoquée, et sur laquelle nous ferons une proposition, c'est 2,4 M€. Donc, voilà pour ce qui concerne l'Agglomération. Le gros de l'effort financier complémentaire, je vous le disais dans mon propos liminaire, viendra des bailleurs sociaux, puisqu'on inclut dans cette phase, la démolition de la Cité Jardin rue Louis Loucheur qui sera bien compensée par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine mais il n'en demeure pas moins qu'un certain nombre de frais annexes resteront à la charge des bailleurs. Et puis, un programme de reconstruction de 180 logements qui va mobiliser, je ne saurais pas vous dire de mémoire les montants pour chacun des bailleurs, mais vous imaginez bien que c'est l'essentiel. La Ville de Bourges aura évidemment à participer, je laisserai le Maire de Bourges dans des échanges que vous aurez avec lui, en annoncer les sommes. Et nous envisageons, évidemment, de faire appel aux partenariats classiques que nous pouvons avoir avec les collectivités partenaires pour accompagner ces différents efforts. Donc voilà en gros l'économie de ce projet. Je vous en prie M. MERCIER.

M. MERCIER :

Oui Mme la Présidente, j'ai lu dans la presse cette semaine, ou la semaine dernière, je ne sais plus précisément, mais peu importe, le dossier de l'ENSA, qui est un dossier important pour la ville de Bourges et pour la collectivité Bourges Plus et une incertitude existait quant à la situation géographique de cette école. Il semblerait qu'une autre voie verrait le jour, en transférant éventuellement cette école sur Lahitolle. Je voudrais savoir si vous confirmez cette annonce et deuxièmement, pourquoi alors, avoir fait tant de travaux sur ce bâtiment puisque depuis de nombreuses années, Bourges Plus a engagé beaucoup d'argent pour la rénovation des bâtiments qui accueillent l'ENSA. Je pense, c'est mon point de vue, que cette école est bien mieux dans le cœur de ville qu'à Lahitolle, même si vous souhaitez qu'à Lahitolle - et je partage votre avis - on puisse regrouper un grand nombre d'étudiants sur ce site. Historiquement, pour la ville, pour le cœur de ville et parce que je trouve que cette école va tout à fait dans cet environnement, je serai plus favorable à privilégier le fait que l'ENSA reste là où elle se trouve, quitte à privilégier des budgets supplémentaires pour la réhabilitation des locaux peut être au détriment

d'autres orientations que vous auriez pu prendre parce que c'est un signe que l'on envoie à la population. Le cœur de ville a besoin d'avoir des étudiants et même s'ils ne sont pas très loin, à deux, trois kilomètres, ce n'est pas pareil. Ceux qui ont été étudiants le savent : quand on n'est pas au centre-ville, on y va beaucoup moins, sauf si notre école se trouve à l'intérieur de la ville. Le fait que les étudiants soient à Lahitolle sera un manque à gagner pour le centre-ville. Est-ce que c'est une décision arrêtée ou des discussions en phase au Bureau ou avec la collectivité ? Est-ce que nous allons débattre par rapport à cette orientation dans les mois qui viennent ? Merci Mme la Présidente.

Mme FELIX :

M. MERCIER, qu'avez-vous fait pour l'ENSA ? Je partage l'idée que l'ENSA serait mieux, est mieux place Cujas qu'ailleurs, mais s'il y a aujourd'hui une véritable inquiétude vis-à-vis de cette école, c'est aussi lié aux conditions absolument dramatiques, lamentables dans lesquelles nous avons trouvé l'école il y a deux ans. Je vous rappelle - et j'en donne acte au mandat précédent - que dans l'urgence, les pierres tombant dans la cour, de premiers travaux de consolidation de façade venaient juste d'être engagés. Et aujourd'hui, en conduisant ces travaux dans une situation d'urgence absolue, dans une situation complètement dégradée, on a aussi créé des conditions de travail pour les étudiants et pour les professeurs qui sont objectivement difficiles.

Oui l'école était en péril et oui l'école est encore fragile puisque nous avons étayé ces derniers mois, consolidé les murs dont les pierres tombaient, étayé les salles qui menaçaient de s'effondrer. Et dans cette situation-là, oui c'est difficile de travailler, d'enseigner, de créer, de vivre tout simplement quand on est étudiant, enseignant, personnel administratif. Et donc cela crée des difficultés dans l'école. C'est dissuasif pour un certain nombre d'étudiants et c'est une vraie perte pour notre territoire que de constater qu'il y a moins d'étudiants à cette rentrée qu'il n'y en avait avant. Oui c'est une vraie perte. Alors oui on a essayé d'accélérer les travaux, mais en accélérant les travaux, on a aussi augmenté toute la gêne liée à cela. L'école a vécu beaucoup hors les murs au cours de la dernière année. Je veux remercier toutes celles et tous ceux qui ont mis à disposition des lieux pour l'école : Le foyer Saint François avec le cinéma, la Mairie de Bourges avec le Muséum, la bibliothèque des Quatre Piliers et en partie l'Hôtel-Dieu, l'Antre-peaux avec le studio du Haïdouc, mais aussi nos voisins vierzonnais qui ont mis la main à la pâte.

Un travail, une réflexion a lieu pour savoir comment donner des conditions de travail correctes à cette école sur le moyen et le long terme. Alors vous dites deux choses contradictoires, vous dites « pourquoi vous y mettez de l'argent ? » alors qu'en réalité, on a besoin d'y mettre de l'argent. On y met de l'argent parce que, de toute façon, même si un projet nouveau voyait le jour, cela ne serait pas avant plusieurs années et pendant ce temps-là, les pierres ne peuvent pas continuer à tomber sur la tête des étudiants, les murs ne peuvent pas continuer à s'affaisser. Donc, de toute façon, il faut faire ce travail pour des raisons de sécurité des personnes et des biens.

Le Ministère a demandé qu'un travail de comparaison soit fait entre différentes hypothèses. Ce travail va donc se faire ; un cabinet a été mandaté par le Ministère pour le faire et effectivement, deux options sont travaillées aujourd'hui : le maintien sur site, qui est l'option que Patrick BARNIER et moi-même privilégions et le départ sur Lahitolle où du foncier est effectivement disponible, donc c'est une option qui est possible et qui n'a pas que des inconvénients. Il y a beaucoup d'atouts à être sur un site universitaire, y compris pour les étudiants. Mais je pense qu'il y a aussi des faiblesses et je continue de défendre l'idée que l'ampleur des surfaces disponibles à l'École Nationale Supérieure d'Art de Bourges, en centre-ville, est une ampleur que l'école ne retrouvera pas, qui fait partie de ses atouts par rapport aux étudiants et qui fait donc partie de l'attractivité de l'école, seule École Nationale Supérieure d'Art dans une ville de notre taille. Il faut que nous nous battions avec nos armes et c'est une de nos armes. De toute façon, aujourd'hui, les cartes sont beaucoup dans les mains du Ministère qui s'inquiète aussi du projet, de ce qui se développe aujourd'hui dans l'école. Nous aurons besoin de conserver la très grande solidarité, dont je suis reconnaissante à toutes celles et tous ceux qui l'ont témoignée il y a maintenant un an lorsqu'on a demandé le soutien des parlementaires pour se battre pour l'école. Nous aurons besoin de la même cohésion, je pense, pour assurer l'avenir de l'École Nationale Supérieure d'Art à Bourges dans le futur. Voilà. Catherine MENGUY.

Mme MENGUY :

Merci Mme la Présidente. Je vois que mes collègues de l'opposition sont plus intéressés par l'argent et par le centre-ville que par l'eau. Juste un mot. C'était une pique, je la retire, c'était gratuit. Mais laissez-moi finir. Vous allez voir.

Mme FELIX :

La parole est à Catherine MENGUY.

Mme MENGUY :

J'espère que ce ne sera pas comme le dérèglement climatique c'est-à-dire beaucoup de palabres autour de l'eau et des ressources en eau et très peu d'actions, uniquement quand on est au pied du mur et que l'énergie augmente où on commence à mettre de l'argent dans des rénovations. Un mot quand même sur la communication de l'État par rapport à cela et notamment du département du Cher qui a renvoyé l'ensemble de la responsabilité de la réalisation de l'arrêté sécheresse aux maires, avec aucune communication auprès des habitants, pas parce que les maires ne l'ont pas fait, beaucoup l'ont fait et beaucoup étaient au courant, mais parce qu'effectivement, il n'y a rien eu de fait au niveau de la DDT (Direction Départementale des Territoires) qui a été en-dessous de tout en termes de communication, je le dis. Au-delà de la quantité de l'eau, je vous sais aussi attentive à la qualité et en effet lorsqu'il y a moins d'eau, les polluants sont forcément plus concentrés. Donc, ce n'est pas trop la quantité d'eau qui m'inquiète puisque je pense qu'effectivement on résoudra et on donnera à boire aux gens au moins leurs 3 litres par jour, plus 3 litres pour se laver, plus 3 litres pour laver leur maison - c'est 12 litres par habitant et par personne en cas de restriction - mais surtout sur la qualité qui peut être surveillée. C'est plus cela qui m'inquiète que la quantité. Merci.

Mme FELIX :

Merci Catherine. On aura, je crois que c'est en décembre, à approuver le quatrième contrat territorial que nous avons avec l'Agence de l'Eau pour la protection du captage du Porche et vous verrez que c'est un contrat ambitieux, et je remercie Marc STOQUERT pour le travail remarquable qui a été fait. Voilà. Je vous propose de passer à la première délibération.

**1. Convention de partenariat pour la participation de Bourges Plus au Biodiv'Tour
de l'Agence Régionale de la Biodiversité Centre - Val de Loire**

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver le contenu de la convention décrivant les modalités de mise en œuvre de cette étape du Biodiv'Tour sur le territoire de Bourges Plus ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer cette convention ou tout autre document se rapportant à cette convention.

Interventions

Mme FELIX :

Je salue à distance Stéphane HAMELIN qui est notre membre de Bureau Communautaire à qui j'ai confié la délégation sur la trame noire. L'agglomération berruyère est maintenant repérée comme étant motrice sur ce sujet-là. L'Agence Régionale de la Biodiversité se propose d'organiser des sessions de formation sur notre territoire à intervalles réguliers ; c'est ce qu'ils appellent le Biodiv'Tour qui a plusieurs thématiques et notamment la thématique de la trame noire sur Bourges. J'imagine que cela ne vous pose pas de difficulté. Cette délibération est adoptée.

**2. Délibérations du Bureau Communautaire agissant par délégation du Conseil Communautaire -
Compte rendu depuis le Conseil Communautaire du 23 juin 2022**

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Le Conseil Communautaire a décidé

à l'unanimité

- de prendre acte de la communication des délibérations du Bureau Communautaire prises par délégation du Conseil Communautaire depuis la séance du 23 juin 2022 (Bureaux Communautaires du 9 juin 2022 et du 7 juillet 2022).

Interventions

Mme FELIX :

Vous avez le compte rendu des délibérations du Bureau Communautaire depuis le 23 juin dernier. Vous y trouverez, en particulier, la délibération d'acquisition à la ville de Bourges de la parcelle de la Maison de la Culture. C'est fait si je puis dire.

M. MERCIER :

Sauf qu'il y a toujours la même erreur entre le 3 et le 11.

Mme FELIX :

Sauf qu'il y a toujours la même erreur, entre le...

M. MERCIER :

Le n° 3 et le 11, l'adresse.

Mme FELIX :

Exact. Merci M. MERCIER. Donc, la parcelle est au 3 rue de Séraucourt. Effectivement, vous aviez fait la remarque en Conseil Municipal si je ne me trompe pas. Donc merci. Il faut que cette correction soit faite.

**3. Décisions de la Présidente agissant par délégation du Conseil Communautaire -
Compte rendu depuis le Conseil Communautaire du 23 juin 2022. Marchés conclus entre 40 000 € HT
et 215 000 € HT - Information du Conseil Communautaire**

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Le Conseil Communautaire a décidé

à l'unanimité

- de prendre acte de la présente communication des décisions de la Présidente prises par délégation du Conseil Communautaire depuis la séance du 23 juin 2022 ;
- de prendre acte de l'information sur les marchés conclus entre 40 000 € HT et 215 000 € HT, pour lesquels la décision consiste en la signature apposée sur le contrat.

Interventions

Mme FELIX :

Vous avez ensuite le compte rendu des décisions que j'ai été amenée à prendre depuis le 23 juin dernier. Je vous signale quelques points importants. D'abord, l'accueil d'un certain nombre d'entreprises et, notamment, de toutes les start-up lauréates de notre concours DEFSTART qui sont en train de s'installer à la pépinière, trois belles start-up : Victory, Peripheral et InMind. Je vous signale aussi une mission que nous avons confiée à un cabinet d'avocats pour lancer un contentieux avec l'État sur la compensation de la taxe d'habitation pour l'agglomération. Vous savez que la compensation à l'euro près nous a délesté de 195 000 € et donc nous tentons une question prioritaire de constitutionnalité pour contester ce montant. Y a-t-il d'autres questions ? Pas de questions. Et bien, je vous remercie.

4. Convention de partenariat Créateurs d'Avenir - édition 2022

Rapporteur : Mme Irène FELIX en l'absence de M. GALUT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver la convention relative à la participation de Bourges Plus aux trophées des créateurs d'avenir ;
- d'approuver le versement de la somme de 13 080 € TTC nécessaire à la participation de Bourges Plus aux trophées des créateurs d'avenir ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante et tous documents s'y rapportant.

Interventions

Mme FELIX :

Je prends le relais de Yann GALUT pour vous présenter la convention de partenariat Créateurs d'Avenir. C'est une convention avec le groupe CENTRE France pour une manifestation annuelle qui met en valeur les entreprises locales en distribuant un certain nombre de trophées. Je vous propose que nous renouvelions notre partenariat. Pas de votes contre ? Pas d'abstentions ? L'association d'idées me fait dire que nous accueillons le défi interentreprises vendredi et je vous invite à vous joindre à nous.

**5. Subvention pour accompagner les actions de l'association APESA 18
(Aide Psychologique aux Entrepreneurs en Souffrance Aiguë)**

Rapporteur : Mme Irène FELIX en l'absence de M. GALUT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'accorder une subvention de fonctionnement de 2 000 € à l'association APESA 18 ;
- d'approuver la convention de subvention correspondante ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer cette convention et tout document se rapportant à cette subvention.

**- Départ de Mme BESSARD -
- 44 présents -**

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'adopter les décisions modificatives n° 1 suivantes :
 - décision modificative n° 1 concernant le budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes :
 - à hauteur de 693 329,00 € pour la section de fonctionnement ;
 - et – 617 378,00 € en section d'investissement
 - décision modificative n° 1 du budget Annexe Archéologie Préventive qui s'équilibre en dépenses et en recettes :
 - à hauteur de – 55 070,00 € pour la section de fonctionnement ;
 - et 0,00 € en section d'investissement
 - décision modificative n° 1 concernant le budget annexe Technopole Lahitolle qui s'équilibre en dépenses et en recettes :
 - à hauteur de 39 600,00 € pour la section de fonctionnement ;
 - et 35 600,00 € en section d'investissement.
 - décision modificative n° 1 concernant le budget annexe Activités Locatives qui s'équilibre en dépenses et en recettes :
 - à hauteur de 40 000,00 € pour la section de fonctionnement ;
 - et 3 500,00 € en section d'investissement
 - décision modificative n° 1 du budget annexe Eau qui s'équilibre en dépenses et en recettes :
 - à hauteur de 117 500 € pour la section de fonctionnement ;
 - et 77 500 € en section d'investissement.
 - décision modificative n° 1 du budget annexe Assainissement Collectif qui s'équilibre en dépenses et en recettes :
 - à hauteur de 458 970,00 € pour la section de fonctionnement ;
 - et 82 300,00 € en section d'investissement.
- d'approuver la méthode de facturation des charges de personnel aux budgets Eau et Assainissement collectif telle qu'elle est mentionnée dans la délibération.

Interventions

M. BOUDET :

Nous allons attaquer la partie financière. Décision modificative n° 1 budget principal et budgets annexes. Nous avons voté le budget primitif en avril dernier avec reprise des résultats et des restes à réaliser de l'exercice 2021. Depuis cette date, certains événements, comme vous le savez, sont intervenus et nécessitent d'ajuster les prévisions budgétaires. La présente délibération propose des ajustements sur plusieurs budgets et je vous demanderai de voter les budgets, budget par budget. Concernant le budget principal, cette décision modificative a pour principaux objectifs d'effectuer certains ajustements de dépenses obligatoires, les fluides, en lien avec le niveau atteint par l'inflation et la revalorisation du point indiciaire, + 3,5 % à compter du 1^{er} juillet. Ensuite, il s'agit de faire coïncider les recettes fiscales et la DGF avec les montants notifiés après l'établissement du BP 2022 et qui apportent globalement 500 000 € supplémentaires, exactement 504 329 €. C'est plutôt la bonne nouvelle dans le cadre des recettes. Ensuite, il s'agit prendre acte des montants de subventions notifiés au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) en révisant à la baisse les inscriptions ; c'est la moins bonne nouvelle. Et ceci tout en conservant en section de fonctionnement, une enveloppe de l'ordre de 1 000 000 € disponibles pour faire face aux différents aléas d'ici la fin de l'année, étant précisé que toutes les conséquences du contexte inflationniste ne sont pas encore mesurées. Ainsi, à ce stade de l'année, les compléments de dépenses de fonctionnement peuvent encore être financés par des ressources de l'exercice sans puiser sur nos réserves.

La décision modificative du budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes à 693 329 € en fonctionnement et à – 617 378 € soit, toutes sections confondues, à 75 950 €. Enfin, il vous est proposé d'adopter une méthode de refacturation des dépenses de personnel au budget eau et assainissement. Cette méthode s'inspire de celle utilisée pour la comptabilité analytique en matière de déchets ménagers. Elle vise à faire supporter à ces budgets eau et assainissement, les dépenses de personnel du budget principal non ventilées en fonction de leur poids respectif. En fait, vous allez le voir dans les délibérations suivantes, les budgets eau et assainissement vont venir apporter des recettes au budget principal via une refacturation au niveau du personnel, ce qui est plutôt logique, mais qui n'était pas fait.

Donc, il vous est proposé d'adopter cette décision modificative n° 1 concernant le budget principal qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, à hauteur de 693 329 € pour la section de fonctionnement et à – 617 378 € en section d'investissement et d'approuver cette méthode de facturation que je viens de vous détailler.

Mme FELIX :

Juste un petit commentaire complémentaire par rapport à la DSIL que nous n'avons pas reçue. Vous vous souvenez peut-être que j'avais « poussé un petit coup de gueule » au mois de juin quand nous avons appris cela. J'ai fait passer un message assez fort auprès de l'État en disant l'incompréhension que nous avons d'avoir travaillé sur un Contrat de Relance et de Transition Ecologique pour arriver à des situations de ce type-là. J'espère que ce message a été entendu, mais enfin, pour l'heure, nous sommes tenus de faire cette rectification. Pas de prise de parole ? Des votes contre, des abstentions ? Voilà pour le budget principal.

M. BOUDET :

Merci. Budget Annexe Archéologie. Les ajustements consistent à prendre en compte les moindres perceptions de recettes attendues, en particulier la subvention au titre des diagnostics archéologiques. L'ajustement à la baisse des dépenses est insuffisant pour équilibrer. Un complément de subvention d'équilibre du budget principal de 28 300 € est précisé. La décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes à – 55 070 € pour la section de fonctionnement, comme il vous l'est précisé page 17 du document. Il vous est donc demandé d'approuver la décision modificative conformément aux éléments présentés dans les documents.

Mme FELIX :

Pas de souci ? Pas de votes contre, pas d'abstentions ? Je vous remercie.

M. BOUDET :

Budget annexe Technopole Lahitolle. L'affectation d'un emprunt sur ce budget, 900 000 € cette année, nécessite de compléter les crédits nécessaires aux annuités, + 39 000 €. Cela est financé par un complément de subvention d'équilibre en tenant compte des opérations d'ordre complémentaires. La décision modificative s'équilibre, en dépenses et en recettes, à + 39 600 € en section de fonctionnement et à 35 600 € en section d'investissement. Il vous est donc proposé d'adopter cette décision modificative.

Mme FELIX :

Pas de difficultés ? La délibération est adoptée.

M. BOUDET :

Budget annexe Activités Locatives. L'inflation impacte également ce budget au niveau des fluides, notamment, et le relèvement du taux du livret A, celui des annuités. Le bon niveau des recettes locatives permet d'envisager de financer le complément de dépenses par ces seules ressources. La décision modificative s'équilibre, en dépenses et en recettes, à + 40 000 € en section de fonctionnement et à + 3 500 € en section d'investissement, comme il est précisé dans le tableau page 19. Il vous est donc demandé d'adopter cette décision.

Mme FELIX :

Pas de souci ? Je vous remercie.

M. BOUDET :

Concernant le budget de l'Eau. En fonctionnement, il convient avant tout de prendre en compte les effets de l'inflation, de la revalorisation du point d'indice et de la méthode de refacturation des dépenses de personnel, ce que je vous ai indiqué auparavant et d'un complément de dotation aux provisions pour les risques d'impayés. Un prélèvement sur les dépenses imprévues permet de limiter l'ajustement total du fonctionnement à 117 500 €, financés par des recettes propres. En investissement, en dépenses, il s'agit surtout de redéployer des crédits de travaux annuels, 1 800 000 € vers l'opération de sécurisation de l'approvisionnement, ce que vous disiez Mme la Présidente, la section d'investissement, au final, étant peu modifiée puisqu'elle est équilibrée, en dépenses et en recettes, à 77 500 €, comme il est indiqué dans le tableau page 20.

Mme FELIX :

Des questions ? Je n'en vois pas. Des votes contre, des abstentions ? C'est adopté.

M. BOUDET :

Budget annexe Assainissement Collectif. En fonctionnement, l'objet des ajustements est globalement le même que pour l'eau. Le financement est assuré par un complément de produits venant en particulier de la vente de biométhane.

Mme FELIX :

Corinne vous dira un mot.

Mme LEFEBVRE :

Et bien c'est parti et cela commence fort. On espère que cela va continuer ; donc on prévoit 400 000 € pour le budget prochain. On y croit.

Mme FELIX :

Disons que c'est la bonne nouvelle de l'histoire même si, au fond, nous vendons notre méthane bien moins cher que les entreprises n'achètent leur gaz aujourd'hui sur les marchés. Mais c'est quand même une bonne nouvelle et surtout cela produit bien.

M. BOUDET :

Merci Corinne. Donc la section est équilibrée, en dépenses et en recettes, à 458 970 €. Concernant les investissements, il s'agit principalement de transformer des crédits prévus pour l'acquisition d'un hydrocureur pour un montant de 430 000 € qui ne se fera pas cette année. On a un remboursement de dettes anticipé, ceci afin de soulager les annuités de remboursement de cette dette ultérieure. La section d'investissement est équilibrée, en dépenses et en recettes, à 82 300 €. Il vous est donc proposé d'adopter cette décision modificative.

Mme FELIX :

Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Délibération suivante.

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver l'actualisation des AP/CP conformément à l'état annexé à la délibération.

Interventions

M. BOUDET :

Délibération suivante : Autorisations de Programmes (AP) et Crédits de Paiement (CP) - Ajustements au titre de l'exercice 2022. En fait, il s'agit de créer deux nouvelles autorisations de programme et de modifier les échéanciers prévisionnels de 5 autres déjà ouvertes. La création des deux AP concerne :

- *la deuxième tranche de la rocade nord-ouest, 4 200 000 € conformément au projet de délibération présenté ce soir ;*
- *et l'acquisition d'un hydrocureur pour l'assainissement pour un montant de 600 000 €.*

Au titre des ajustements des crédits de paiement :

- *pour la première tranche de la rocade nord-ouest : un glissement de 200 000 € sur 2023 ;*
- *pour le protocole avec Bourges Habitat : révision des crédits de paiements annuels de 2022 et 2023, mais toujours dans la limite d'une participation totale de 5 000 000 € de Bourges Plus ;*
- *pour les réserves foncières : glissement de 800 000 € de 2022 vers 2023 ;*
- *pour le gymnase Lahitolle, la passation de la convention de mandat avec la SEM permet aujourd'hui de préciser l'échéancier ;*
- *et pour la sécurisation en eau de Mehun-sur-Yèvre, nouvelle répartition des crédits de paiement en 2022 et 2023, en cohérence avec la décision modificative que nous venons de voter tous ensemble.*

Il vous est donc demandé d'approuver cette actualisation des autorisations de programme et crédits de paiement.

Mme FELIX :

M. MOUSNY ?

M. MOUSNY :

Merci Mme la Présidente mais je vais peut-être faire une erreur dans ma question : dans le tableau récapitulatif des autorisations de programmes, je ne vois plus - et certainement à raison - une autorisation de programme ouverte pour les études concernant le futur hôtel communautaire ; il a disparu ? Je me trompe peut-être. Il me semble qu'on avait mis une AP de 100 000 € ou quelque chose comme cela pour les études.

Mme FELIX :

Nous avons évoqué le fait que nous travaillerions avec une autorisation de programme, elle n'est pas encore ouverte. Elle sera ouverte une prochaine fois. Les études, ce n'était pas une AP, c'est cela ? Les études, c'étaient des études. Ce n'est pas une autorisation de programme. Nous ouvrirons une autorisation de programme prochainement. Je vais peut-être vous donner quelques informations sur les jurys de concours. Dans 15 jours, nous aurons successivement deux jurys de concours : le premier pour attribuer le gymnase universitaire à un cabinet d'architectes donc là, nous sommes sur la deuxième phase et on attribuera le gymnase universitaire. Et le lendemain ou deux jours plus tard, nous ferons la première sélection parmi les candidats pour l'Hôtel Communautaire ; peut-être Bruno, vous pouvez nous dire, nous avons beaucoup de candidats, je crois.

M. FOUCHET :

On a reçu 60 candidatures. Les services sont en train de filtrer toutes les demandes et elles seront analysées dans deux semaines. C'est beaucoup de candidats, dont des candidats de l'étranger, des cabinets d'architectes étrangers. C'est quand même un projet qui est hyper intéressant.

Mme FELIX :

Voilà, pour vous donner des informations sur l'avancée des travaux. Y a-t-il des votes « contre » cette délibération ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie. Délibération suivante.

M. BOUDET :

Donc l'hôtel communautaire n'a pas disparu Philippe.

8. Provisions comptables - ajustement pour risques d'impayés

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- de valider la modification du dispositif de provision pour créances douteuses ;
- pourcentage augmenté de provision en fonction de l'ancienneté de la créance comme énoncé ci-dessus ;
- base de calcul = états des restes à réaliser au 30 juin ;
- arrondi des montants à la centaine d'euros supérieure ;
- d'ajuster chaque année le montant de la provision en fonction des états des restes transmis par la DDFIP ;
- d'approuver pour 2022 les écritures de dotations aux provisions sur la base de ces principes et des montants mentionnés dans le rapport.

Interventions

M. BOUDET :

Provisions comptables, donc ajustement pour risques d'impayés. Dans un souci d'amélioration de la qualité de nos comptes et tout simplement de prudence, il s'agit d'améliorer notre dispositif de provisionnement pour risques d'impayés. Aujourd'hui, nos provisions pour impayés sont calculées en appliquant un pourcentage différencié en fonction de l'ancienneté de la créance non recouvrée. Je vous propose d'augmenter de 50 % chaque quotité, c'est ce qui est expliqué dans le tableau page 26, traduisant ainsi une meilleure appréhension du risque plus à la hauteur des enjeux budgétaires, en particulier pour l'eau et l'assainissement collectif. Ainsi les créances datant d'un an que nous provisionnions jusqu'à présent à hauteur de 2 % le seront à hauteur de 3 % ; celles datant de 2 ans qui l'étaient à hauteur de 4 le seront à 6 et ainsi de suite jusqu'à porter à 15 % les créances datant de 5 ans et plus que nous provisionnions jusqu'à présent à hauteur de 10 %.

Donc, vous voyez qu'en fait, on va provisionner plus d'abord parce que c'est une demande des services fiscaux et, d'autre part, je pense qu'il n'est pas inintéressant de se prémunir des risques qui peuvent arriver et des impayés, ce qui, à mon avis, ne va pas s'arranger. Il vous est donc proposé d'approuver ce nouveau dispositif qui aboutira en 2022 à porter le montant des provisions à :

- 118 800 € pour l'eau ;
- 121 800 € pour l'assainissement collectif ;
- 8 200 € pour le budget principal ;
- 500 € pour l'assainissement non collectif ;
- 4 900 € pour le budget activités locatives ;
- et 900 € pour le budget Lahitolle.

On voit bien que c'est l'eau et l'assainissement qui remportent la palme ce soir. Il vous est donc demandé de valider ce dispositif de provision.

Mme FELIX :

Y a-t-il des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

- Départ de Mme NEZLIOUI – Arrivée de Mme HUBERT -
- 44 présents -

9. Créances irrécouvrables 2022

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- de constater au titre de l'exercice 2022 le montant des créances éteintes s'élevant à 26 213,80 € HT sur le budget annexe Eau, 22 321,83 € HT sur le budget annexe Assainissement Collectif, 257,06 € HT sur le budget Assainissement Non Collectif et 7 819,88 € HT sur le budget annexe Activités locatives ;
- d'admettre en non-valeurs les créances irrécouvrables s'élevant à 63 574,76 € HT sur le budget annexe Eau, 71 271,69 € HT sur le budget annexe Assainissement Collectif, 57,12 € HT sur le budget annexe Assainissement Non Collectif et 883,02 € HT sur le budget annexe Activités Locatives.

Interventions

M. BOUDET :

Créances irrécouvrables 2022, créances éteintes et admissions en non-valeur. Ce rendez-vous, vous le connaissez, il a lieu tous les ans : il s'agit d'annuler des titres de recettes antérieurement émis et que le comptable public déclare ne plus être en capacité de recouvrer. On a deux catégories de créances : les créances dites éteintes qui s'élèvent à 56 612,57 € et les créances en non-valeur qui se montent à 135 786,59 €. Cela représente 0,6 % des recettes réelles de fonctionnement de ces différents budgets.

Mme FELIX :

Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. On va passer à la délibération suivante qui est une des délibérations de solidarité entre l'agglomération et les communes membres de ce Conseil. Nous en aurons d'autres qui suivront. Richard, je vous en prie.

- Départ de M. MAUTRE -

- 43 présents -

10. FPIC 2022 - Répartition des contributions entre Bourges Plus et ses communes membres

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- de répartir, en 2022, les montants des prélèvements individuels conformément aux modalités dérogatoires « libres » rappelées dans la délibération et conformes au pacte fiscal et financier de solidarité communautaire ;
- d'approuver en conséquence, pour 2022, la répartition des prélèvements individuels conformément aux états annexés à la délibération ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la délibération.

Interventions

M. BOUDET :

Entre autres, effectivement, le FPIC, que vous connaissez tous, le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal des ressources. Vous savez très bien que nous avons un régime dérogatoire et notre structure permet d'accompagner les collectivités membres de Bourges Plus avec un effort important. Vous avez d'ailleurs tout cela dans le tableau qui se trouve page 35, « répartition du prélèvement au titre de 2022 ». Vous voyez bien que si nous n'avions pas le pacte, ce ne serait pas la même chose du tout. En fait, toutes les collectivités économisent.

Mme FELIX :

Effectivement, excusez-moi, mais l'agglomération prend à sa charge 173 000 € de plus que ce que la répartition de droit commun nous imposerait. Cela signifie 173 000 € de moins pour les communes, c'est du fonctionnement. Alors cela n'empêche pas que le montant pour chacun d'entre nous est en hausse depuis l'an dernier parce que la contribution globale de l'agglomération à ce fonds est en hausse, mais c'est 173 000 € que l'agglomération assume en sus, à condition que vous votiez à l'unanimité sur cette délibération puisqu'il nous faut un vote unanime.

M. BOUDET :

Simplement quelques rappels. Notre territoire est toujours contributeur à ce fonds de péréquation. Notre potentiel financier agrégé représente 106 % du potentiel moyen, alors qu'il ne devrait pas dépasser 90 % pour éviter le prélèvement. Le prélèvement effectué sur notre territoire, à savoir agglomération et communes, progresse au total de 6,19 %, représentant une somme totale de 1 514 792 €, que notre CIF (Coefficient d'Intégration Fiscale) régresse très légèrement, ramené de 34,92 % à 34,80 % cette année, ce qui est de nature à fragiliser notre DGF (Dotation Globale de Fonctionnement). Et tant que nous n'atteindrons pas le seuil de 35 %, cela sera toujours fragile. Le CIF moyen des communautés d'agglomérations est aujourd'hui de 38,72 % et notre population DGF diminue, passant de 107 339 habitants à 107 169 habitants, donc un delta de 170 habitants en moins, ce qui, là encore, ne favorise pas l'évolution de notre dotation d'intercommunalité. Comme l'a dit la Présidente, Bourges Plus prend à sa charge en fonctionnement 173 000 € et nous devons tous voter pour cette délibération pour qu'elle puisse être appliquée. Voilà Mme la Présidente.

Mme FELIX :

Merci M. le Vice-Président. Dans ce que vient de dire Richard BOUDET, il y a un point très important sur lequel il faut quand même qu'on réfléchisse, c'est le fait que nos ressources seraient mieux garanties, ou en tout cas moins fragilisées, si nous décidions de faire plus de choses à l'échelle intercommunale. Autrement dit, en gardant par-devers elles toutes les compétences qu'elles ont aujourd'hui et en ne réfléchissant pas à des formes de coopération intercommunale sur un certain nombre de sujets, nous choisissons, les communes que vous représentez choisissent finalement de fragiliser le soutien de l'État à notre territoire pour l'Interco d'une part, mais pour vos communes aussi. Donc, il y a quand même là un vrai sujet de débat sur un enjeu financier qui, malgré tout, on sait bien que nous sommes tous purs et parfaits, mais enfin, les enjeux financiers parfois nous importent. Donc, il faut bien qu'on le mesure. Ceci étant dit, y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie ou pas d'ailleurs, mais en tous cas, c'est ce que nous proposons.

M. BOUDET :

La solidarité communautaire.

Mme FELIX :

Délibération suivante.

**Mme Irène FELIX, M. Olivier CABRERA et M. Hugo LEFELLE,
Administrateurs de la SEM Territoria, quittent la séance.
M. Richard BOUDET assure la Présidence de la séance**

**11. ZAC concédées à la SEM TERRITORIA - Comptes Rendus Annuels à la Collectivité pour 2021
(CRAC 2021)**

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'adopter les Comptes Rendus Annuels à la Collectivité (CRAC) de l'année 2021 des parcs d'activités César, Varennes, Échangeur et Beaulieu ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n° 7 à la convention d'avance de trésorerie de la ZAC de l'Échangeur à hauteur de 500 000 € pour 2023 ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n° 7 à la convention d'avance de trésorerie de la ZAC de Beaulieu à hauteur de 152 449,01 € pour 2023.

Interventions

M. BOUDET :

ZAC concédées à la SEM TERRITORIA - Comptes Rendus Annuels à la Collectivité pour 2021. Nous sommes obligés de passer par ce dispositif. Comme chaque année, il convient de présenter le compte-rendu de la SEM TERRITORIA au titre des zones d'aménagement qui lui ont été concédées. Il s'agit ici du dernier exercice clos, à savoir 2021. La délibération synthétise les éléments opérationnels et les données financières communiquées par la SEM TERRITORIA. Je m'arrêterai simplement sur les observations formulées dans le rapport en encadré. On va commencer par la ZAC des Varennes. Le solde de l'opération est projeté à + 111 000 € fin 2022, terme de la concession, avec une prévision de cession de 175 000 € qui n'est pas certaine à ce jour. Cet aléa déterminera le résultat. En cas de déficit à combler à ce titre, Bourges Plus disposera du terrain qu'elle pourra vendre ultérieurement hors concession. Le produit de cession permettra de financer le déficit. La prolongation de la concession n'est ainsi pas nécessaire et elle n'est d'ailleurs pas sollicitée par la SEM TERRITORIA.

Concernant maintenant la ZAC du César. La concession a expiré fin 2021. Estimé à 92 000 € l'an dernier, le boni de clôture est aujourd'hui réévalué à 248 000 € grâce aux deux dernières cessions intervenues. Il y a la Bovida et l'auto-école New School.

Donc voilà pour la ZAC du César. Donc une bonne nouvelle avec des cessions complémentaires. La concession étant terminée, c'est un montant quasi certain qui reviendra à Bourges Plus à l'issue des opérations de liquidation, sans compter le potentiel ultérieur de recette foncière complémentaire. À titre de rappel, cette concession était à l'origine départementale. Son transfert à Bourges Plus en 2012 avait donné lieu au versement d'une soulte de 300 000 €, à l'époque, au profit du Département. Mais la recette fiscale foncière reviendra dorénavant à Bourges Plus.

Concernant la ZAC de l'Échangeur, les éléments chiffrés, communiqués par la SEM au titre de 2021, révèlent au final une activité réduite, essentiellement caractérisée par une absence de produit de cession. La SEM TERRITORIA n'en prévoit qu'en 2023, dernière année de concession. Il conviendra alors de poursuivre l'accompagnement de la SEM en trésorerie, au même niveau que 2022, soit 500 000 € d'avances remboursables. Le solde prévisionnel de clôture excédentaire de 345 000 € repose alors, en grande partie, sur la capacité de la SEM à vendre les terrains. Le potentiel foncier, à l'instar de la ZAC des Varennes, permet d'envisager sereinement un excédent à moyen terme, même au-delà de la concession si elle devait se clore sans avoir commercialisé la totalité des lots.

Maintenant la ZAC de Beaulieu. À l'instar de l'Échangeur, peu de flux sont constatés en 2021, tant en dépenses qu'en recettes. La prévision d'équilibre financier est maintenue au terme de la concession fin 2023, sous réserve que la totalité des parcelles disponibles aujourd'hui soient vendues la dernière année, ce qui représenterait 685 000 €. Le besoin d'avances de trésorerie est à prévoir au même niveau en 2023, c'est-à-dire 152 000 €. À ce jour, Bourges Plus a versé la totalité de sa participation au titre de la rue Denys Dodart, conformément à son engagement de 2019, soit 370 000 €.

Il vous est donc demandé d'adopter ces comptes-rendus par la SEM et d'autoriser la Présidente à signer les avenants aux conventions de trésorerie. M. le Secrétaire Général, je pense que la Présidente peut rentrer.

**Retour de Mme Irène FELIX, M. Olivier CABRERA et M. Hugo LEFELLE,
Mme Irène FELIX reprend la Présidence de la séance**

12. Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes - Acquisition et d'installation de jeux extérieurs aux écoles Marcel Pagnol et Jules Ferry (Phase 2) - Commune de Mehun-sur-Yèvre

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver le versement à la commune de Mehun-sur-Yèvre d'une Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes de 14 700 € pour le projet d'acquisition et d'installation de jeux extérieurs aux écoles Marcel Pagnol et Jules Ferry (Phase 2) ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à la délibération.

Interventions

M. BOUDET :

Nous allons passer aux DISC après les fonds de concours, Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes. Nous présentons tout un tas de délibérations et la première concerne la commune de Mehun-sur-Yèvre. Comme vous le savez, au titre du DISC, la commune de Mehun-sur-Yèvre est dotée d'une enveloppe totale de 193 206 € sur trois ans. Cela concerne l'acquisition et l'installation de jeux extérieurs aux écoles Marcel Pagnol et Jules Ferry. Tu veux dire un mot Jean-Louis ?

M. SALAK :

Oui, ce sont deux maternelles de Mehun-sur-Yèvre. Nous faisons le renouvellement de jeux qui se détériorent rapidement et qui, pour certains, ne sont plus aux normes.

M. BOUDET :

Merci Jean-Louis. Donc, la participation de l'agglomération serait de 14 700 €, celle de la commune de Mehun de 14 700 € pour un budget global de 29 400 €. Il vous est donc demandé d'approuver le versement à la commune de Mehun-sur-Yèvre.

Mme FELIX :

Pas de difficultés, j'imagine. Je n'en vois pas. Je vous remercie.

**13. Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes -
Réfection de deux passerelles et du pont chinois dans le jardin du Duc de Berry -
Commune de Mehun-sur-Yèvre**

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver le versement à la Commune de Mehun-sur-Yèvre d'une Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes de 33 590 € pour le projet de réfection de deux passerelles et du pont chinois dans le jardin du Duc de Berry ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à la délibération.

Interventions

M. BOUDET :

Toujours pour la commune de Mehun, la réfection de deux passerelles. Jean-Louis ?

M. SALAK :

Oui, ce sont deux passerelles situées dans les jardins du Duc, en bas du château, entre le château et le canal de Berry. Elles étaient en bois et fortement dégradées, dangereuses, et nous les remplaçons par des passerelles métalliques, ajourées pour voir la rivière passer en-dessous, et pérennes dans le temps.

M. BOUDET :

Merci beaucoup. La participation de Bourges Plus est de 33 590 € et la participation de Mehun de la même somme, ce qui fait un total de 67 180 €.

Mme FELIX :

Pas de difficultés ? Je n'en vois pas. J'invite tous ceux d'entre vous qui ne connaissent pas ce délicieux endroit qu'est le parc du château de Mehun à y aller.

**14. Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes -
Acquisition d'une faucheuse débroussailleuse - Commune de Mehun-sur-Yèvre**

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver le versement à la Commune de Mehun-sur-Yèvre d'une Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes de 19 750 € pour le projet d'acquisition d'une faucheuse débroussailleuse ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à la délibération.

Interventions

M. BOUDET :

Et pour entretenir le parc, Jean-Louis, tu as besoin d'une faucheuse.

M. SALAK :

Le parc et les abords du canal de Berry.

M. BOUDET :

D'abord du canal de Berry, pour préparer le marathon de 2024.

M. SALAK :

Exactement et, le 7 octobre, la venue de nos cyclistes pour les rencontres « vélos et territoires ».

M. BOUDET :

Donc, une aide de Bourges Plus de 19 750 €, une participation de Mehun de 19 750 €, pour une faucheuse d'une valeur de 39 500 €.

Mme FELIX :

Pas de difficultés, j'imagine. Je n'en vois pas. Je vous remercie.

**15. Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes - Sécurisation de l'entrée de Trouy Nord -
Commune de Trouy**

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver le versement à la commune de Trouy d'une Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes de 34 483 € pour le projet de sécurisation de l'entrée de Trouy Nord ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à la délibération.

Interventions

M. BOUDET :

La commune de Trouy maintenant, pour la sécurisation de l'entrée de Trouy. Franck, tu veux dire un mot ? Je laisse la parole au Maire, excuse-moi Gérard.

M. BRETEAU :

C'est la sécurisation de l'entrée de Trouy Nord avec des aménagements routiers et puis la création d'un cheminement piétonnier qui permet aux enfants de rejoindre en sécurité les arrêts de bus.

M. BOUDET :

Tout cela pour un montant de 34 483 € de la part de Bourges Plus et le même montant de la commune de Trouy pour un montant total de 68 966,17 €.

Mme FELIX :

Voilà, pas de difficultés ? Je vous remercie.

**16. Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes -
Création d'une boulangerie et rénovation d'un logement - Commune de Saint-Just**

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver le versement à la commune de Saint-Just d'une Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes de 27 851 € pour le projet de création d'une boulangerie ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son Représentant, à signer tous les documents se rapportant à la délibération.

Interventions

M. BOUDET :

Maintenant la commune de Saint-Just : la création d'une boulangerie et la rénovation d'un logement. Un gros dossier d'un montant total de 625 000 €. La commune de Saint-Just bénéficie d'une enveloppe pour 3 ans, au niveau du DISC, de 58 125 € et il est demandé 27 851 €, dans le cadre de ce DISC. La Région, pour un montant de 194 700 €, l'État 256 000 €, le Département 20 000 € et la commune de Saint-Just 126 000 € pour un budget total de 625 000 €.

Mme FELIX :

Pas de difficultés ? C'est un beau projet aussi, un très beau projet communal. Je n'en vois pas. Je vous remercie.

**17. Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes - Sécurisation des bâtiments communaux -
Phase 2 - Commune d'Arçay**

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver le versement à la Commune d'Arçay d'une Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes de 3 157,02 € pour le projet de sécurisation des bâtiments communaux – PHASE 2 ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à la délibération.

Interventions

M. BOUDET :

Sécurisation des bâtiments. Tout ça pour un montant de 6 314 € sachant que la dotation pour Arçay est de 53 270 € pour les trois années. Ce projet pour un montant de 6 314 € donc les deux collectivités interviennent à même hauteur.

Mme FELIX :

Pas de difficultés ? Je vous remercie.

**18. Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes - Sécurisation de l'accès à l'arrêt de bus de
la commune - Commune d'Arçay**

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver le versement à la Commune d'Arçay d'une Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes de 2 880 € pour le projet de sécurisation de l'accès à l'arrêt de bus de la commune.
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à la délibération.

Interventions

M. BOUDET :

A nouveau pour la commune d'Arçay, la sécurisation de l'accès à l'arrêt de bus de la commune. Le bus passe à Arçay et il faut sécuriser l'arrêt pour un montant de 5 760 €, Bourges Plus 2 880 €, Arçay 2 880 €.

Mme FELIX :

Pas de difficultés non plus ? On vient de voir toute une série d'aides aux communes. C'est quand même une singularité de notre agglomération que d'être à ce point présente auprès des communes pour accompagner leurs investissements. On avait fait des comparaisons entre collectivités de la Région et il en résultait que nous avons

une aide par habitant qui était largement dans la fourchette haute.

M. BOUDET :

Cela est très apprécié par les communes.

Mme FELIX :

Il ne manquerait plus que cela.

19. Véhicule de service - Déplacements de Mme la Présidente ou des élus la représentant

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- de réserver l'usage prioritaire d'un véhicule de service à la Présidente pour l'exercice de son mandat ;
- de permettre l'usage de deux autres véhicules par les élus membres du bureau communautaire pour leurs déplacements à l'extérieur du territoire intercommunal ;
- d'autoriser la Présidente à permettre, dans l'intérêt des affaires intercommunales et à titre exceptionnel, à tout élu communautaire d'utiliser un véhicule de service dans le strict cadre de ses fonctions et de missions y compris extraterritoriales ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

Interventions

M. BOUDET :

Délibération suivante : Véhicule de service, déplacements de Mme la Présidente ou des élus la représentant. Auparavant, il y avait un accord entre la ville de Bourges et l'agglomération et quand Mme la Présidente avait besoin de se déplacer, ou des représentants de notre structure, il était mis à disposition, moyennant contribution financière, M. Joël ALLAIN, le véhicule de la ville de Bourges avec éventuellement le chauffeur. Aujourd'hui, il apparaît que ce n'est plus d'actualité. C'est d'actualité avec un autre système d'intervention. Il vous est proposé d'acquérir un véhicule, sachant que nous avons une flotte de trois véhicules, ce qui est tout à fait modéré. Donc, il vous est proposé de réserver l'usage d'un véhicule de service à la Présidente pour l'exercice de son mandat, de permettre l'usage de deux autres véhicules par les élus membres du Bureau Communautaire pour leurs déplacements à l'extérieur du territoire intercommunal, d'autoriser la Présidente à permettre, dans l'intérêt des affaires intercommunales et à titre exceptionnel, à tout élu communautaire, d'utiliser un véhicule de service et d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. Nous achetons une Ferrari, je crois. Vous aimez bien les voitures ?

M. ALLAIN :

Richard, tu m'avais dit pourtant, en commission des finances, que c'était un char à voile.

M. BOUDET :

C'est une interprétation. En fait, c'est un contrat qui a été fait avec la DIAC LOCATION pour un montant tout à fait raisonnable de 380 € par mois et le véhicule est un véhicule CAPTUR. Je tenais à vous préciser ces éléments.

Mme FELIX :

Voilà et si vous me permettez Richard, une toute petite correction. Nous avons toujours une convention avec la ville de Bourges par laquelle il est possible que nous sollicitons le chauffeur de la ville de Bourges, mais sa disponibilité étant très faible, il est parfois nécessaire que je trouve d'autres façons de me déplacer et je n'ai pas jugé utile que l'agglomération se dote d'un chauffeur pour une fois tous les trimestres. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Et je passe la parole à Jean-Louis SALAK.

**- Retour de Mme NEZLIOU -
- 44 présents -**

20. Avenant n° 1 Convention Ad2t : Financement Plan Media 2022

Rapporteur : M. Jean-Louis SALAK

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'autoriser le versement à l'association Ad2t d'une subvention exceptionnelle de 53 025 € pour soutenir la diffusion d'un plan média national pour 2022 ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n° 1 proposé à la convention d'objectifs et de moyens passée entre l'association Ad2T et la Communauté d'Agglomération de Bourges pour l'année 2022.

étant précisé que Mmes BONDUELLE, NEZLIOU et TRUSSARDI (pouvoir à M. BOUQUIN) ne prennent pas part au vote

Interventions

M. SALAK :

Merci Mme la Présidente. Donc il s'agit de l'avenant n° 1 à la convention entre l'Ad2t et Bourges Plus pour le financement du Plan Média 2022. Un plan média avait déjà été réalisé en 2019 et diffusé sur les chaînes nationales, France 2, France 3 et France 5 en 2020. Il a été de nouveau rediffusé en 2021 ; c'était un film qui faisait 1 min 30 et qui développait l'image touristique de Bourges et de son agglomération.

Pour 2022, un nouveau film a été réalisé, un film publicitaire qui dure 2 min 30. Le premier film était plutôt sur la ville de Bourges ; cette fois-ci, celui-ci porte également sur la ville de Bourges, mais en plus le canal de Berry à vélo, le château de Mehun-sur-Yèvre, les matches des Tango et le Printemps de Bourges. Ce plan média a été diffusé sur les chaînes nationales du 16 au 29 mai 2022 et du 23 mai au 5 juin sur les bandeaux publicitaires lorsqu'il y avait effectivement des rediffusions en replay. Donc, ce plan média a été diffusé et a déjà donné des résultats par rapport aux objectifs qui étaient attendus. En 2021, les résultats étaient au-dessus des objectifs, ils le sont encore plus en 2022 et nous avons des retours au niveau de l'Office du Tourisme et des hôteliers locaux comme quoi, beaucoup de touristes leur avaient dit qu'ils avaient vu ce film.

Je ne sais pas s'il y a une cause à effet, mais il y en a certainement une, peut-être pas à 100 %, mais toujours est-il qu'on a quand même eu une certaine efficacité au niveau de ce plan média. Donc, il vous est demandé d'autoriser le versement à l'association Ad2t d'une subvention exceptionnelle de 53 025 € pour la diffusion de ce plan média pour 2022 et également d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer cet avenant.

Mme FELIX :

Merci. Des difficultés ? Je n'en vois pas. Mme NEZLIOUI ne prend pas part au vote. Merci Nadia.

21. Financement de la Rocade Nord-Ouest de Bourges - Avenant n° 2 à la convention avec le Conseil Départemental du Cher

Rapporteur : Mme Irène FELIX en l'absence de Mme BAUDOIN

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- de fixer le montant de la participation de Bourges Plus au financement de la seconde tranche des travaux de la Rocade Nord-Ouest de Bourges à 4 200 000 € ;
- d'approuver l'avenant n° 2 à la convention de financement entre la Communauté d'Agglomération de Bourges et le Conseil Départemental du Cher pour le financement des travaux de la Rocade Nord-Ouest de Bourges ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n° 2 se rapportant à cette délibération.

Interventions

Mme FELIX :

La délibération suivante aurait dû vous être présentée par Marie-Christine BAUDOIN ; je vais prendre le relais. Il s'agit du financement de la rocade Nord-Ouest de Bourges et d'un avenant à la convention avec le Conseil Départemental. C'est un effort conséquent que je vous propose pour permettre le bouclage de ce projet. Effort conséquent qui interroge évidemment dans la période actuelle et, en fait, nous étions face à un dilemme : soit acter une forme d'anachronisme de ce genre de projet et laisser des ponts construits en pleine nature et une rocade inachevée, soit aller au bout du projet. L'intérêt d'aller au bout du projet existe néanmoins sur notre territoire, notamment pour atténuer les circulations qui sont aujourd'hui pénibles, notamment dans le bourg d'Asnières et que cette rocade va soulager, grandement soulager et permettre, du coup, une restructuration du bourg dans de bonnes conditions.

Voilà, donc je vous propose de porter la participation de Bourges Plus sur cette deuxième partie de rocade Nord-Ouest, d'une fourchette qui était imprécisée mais qui était entre 2,5 et 3 M€ jusqu'à 4,2 M€ pour prendre en compte les surcoûts auxquels le Conseil Départemental doit faire face, notamment pour corriger les impacts environnementaux d'un tel équipement. Des mesures de compensation importantes, assez justement importantes, ont été exigées. Donc, pour permettre que cette rocade se fasse avec les compensations environnementales qui s'imposent, nous vous proposons de porter notre participation à 4,2 M€. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui M. ALLAIN.

M. ALLAIN :

Oui, c'est juste une information, s'il vous plaît, Mme la Présidente : on sait quelle est la participation de l'État sur cette partie-là ? Je ne l'ai pas trouvée.

Mme FELIX :

Le montant de la participation de l'État, que je n'ai plus en tête et vous m'en excuserez, est au niveau qui était initialement prévu, c'est-à-dire que l'État n'est pas venu en abondement dans le cadre de ce surcoût.

M. ALLAIN :

Je pose la question parce que c'est un vieux dossier, évidemment, qui apparaissait au Contrat de Plan précédent avec une participation de l'État sur une route dite « départementale », même si c'est toujours étonnant de dire

que la route est départementale avant qu'elle ne soit construite, mais bon, c'est comme cela. Ce qui était assez inédit, mais c'est intéressant de savoir si l'État avait respecté ses engagements de 2013 je crois, ou 2014.

Mme FELIX :

L'État a respecté ses engagements mais n'a pas rajouté un euro. Et au fond, non, l'État n'a pas respecté ses engagements par rapport à notre territoire puisque ses engagements avaient trois volets : la rocade, pour une petite partie, l'aménagement du barreau entre cette même rocade, côté est, et la route de Sancerre qui vient « shunter » la route de La Charité dans sa partie commerçante, projet sur maîtrise d'ouvrage départementale et que le Département vient de relancer, sur lequel, pour le coup, l'État devrait être présent dans les termes initialement prévus, et l'aménagement d'échangeurs, de jonctions, à la fois sur la route de La Charité, sur le nœud rocade-route de La Charité et sur le nœud rocade-route de Nevers.

M. ALLAIN :

Un tunnel sous....

Mme FELIX :

Cela devait passer en tunnel à cet endroit, là où il y a le double rond-point à l'hôpital. Le foncier nécessaire est d'ores et déjà gelé, artificialisé, donc de ce point de vue-là, il n'y aurait pas eu d'impact complémentaire. Le Contrat de Plan État-Région (CPER) qui actait ces différents aménagements, courrait théoriquement de 2015 à 2020. Il y a deux ans, lorsque j'ai commencé les discussions avec l'État, avec la Région, pour savoir où on en était et puis pour amorcer le CPER suivant, l'État a indiqué, dès ce moment-là, que sur le volet mobilité, le CEPR 2015-2020 n'est pas arrivé à son terme et donc on reporte à 2023 un futur volet mobilité du CPER. Donc, le CPER qui a été négocié en 2020-2021 n'a pas couvert le volet mobilité qui est encore à acter dans un futur Contrat de Plan État-Région. Il ne l'est pas. Et l'État nous disait, à ce moment-là, nous allons mettre à profit ce délai complémentaire pour faire aboutir les projets qui étaient inscrits au CPER.

Outre ceux que je viens de citer, dans le Cher, il y avait un projet de déviation de Charost pour améliorer la circulation sur la route Bourges – Issoudun - Châteauroux qui n'était pas non plus fait. Voyant cela, j'ai insisté auprès de l'État pour qu'il tienne ses engagements sur l'ensemble de ces projets et qu'il ne fasse pas tourner la pendule jusqu'à en constater l'abandon. C'est pourtant ce qu'il a fait. Au début de l'été, en gros, le Préfet nous a dit, « l'aménagement des ronds-points, c'est terminé, il n'aura pas lieu ». Donc, cet engagement-là ne sera pas tenu. Est-ce que pour autant l'État aurait redéployé ces crédits sur le morceau de rocade ? Je ne sais si le Président du Département a interrogé le Préfet ; en fait, je sais très bien qu'il l'a fait puisque le même État nous a un peu tiré la main pour travailler à l'aménagement de la sortie de l'autoroute. Étant donné la dangerosité qu'il y avait sur cette sortie d'autoroute, nous avons dit, aussi bien le Président FLEURY que moi « écoutez, nous sommes prêts à discuter, mais ce serait quand même bien, s'agissant d'une autoroute débouchant sur une route nationale, que l'État paie ». L'État nous a savamment expliqué qu'aucune de ses modalités d'intervention ne lui permettait de le faire. On a eu un début de promesse, mais malheureusement, les promesses n'engagent que ceux qui y croient, pour nous dire qu'on viendra plus nous aider sur la rocade. Le Président FLEURY avait obtenu cette perspective et nous avons dit que si perspective il y avait, il fallait que nous puissions en partager les bénéfices et que donc, la participation de l'agglomération soit aussi forcément ajustée puisque nous nous engageons sur l'autoroute.

Bon, aujourd'hui il n'y a plus rien de tout cela. Alors, nous sommes aussi dans une période où, concernant les projets routiers, ce qu'on n'a pas fait, on ne va pas le faire maintenant. On ne voit pas très bien comment on le justifierait. On a des urgences à faire le plan vélo intercommunal, on a des urgences à faire le Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) et les aménagements de voirie qui vont avec, on a des urgences à investir sur les énergies renouvelables, à isoler nos bâtiments ; donc clairement, on a d'autres urgences. Mais s'il s'agit du bilan de l'engagement de l'État sur notre territoire, le bilan est fait. Voilà, pour avoir une réponse...

M. ALLAIN :

Merci beaucoup.

Mme FELIX :

... complète à votre remarque. Ceci étant, je ne sais plus si j'ai fait voter. Je n'ai pas fait voter. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Mme MENGUY. Je vous remercie. Je passe la parole à Gérard SANTOSUOSSO pour une très belle convention de partenariat. Merci infiniment Gérard pour le travail que tu as fait.

- Départ de MM. MERCIER et CHARPENTIER -
- 42 présents -

22. Complémentaire santé - Appel à partenariat - Convention

Rapporteur : M. Gérard SANTOSUOSSO

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- de contracter, au regard des articles précités des statuts de la communauté d'agglomération et pour le bénéfice de ses habitants, avec la mutuelle Mutuale ;
- d'approuver la dénomination de cette complémentaire santé à savoir « Bourges Plus Santé » et d'utiliser ces termes sur les supports de communication ;

- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à finaliser la convention de partenariat avec la mutuelle désignée ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention finalisée précitée, ses annexes et tous les documents s'y rapportant et à en suivre l'exécution.

Interventions

M. SANTOSUOSSO :

Merci Mme la Présidente. Le constat vient des rapports des différentes couvertures des soins. Au vu des statistiques qui existaient dans le département, sur la ville de Bourges, et par extension puisque nous n'en avons pas, sur l'agglomération, 10 % de notre population n'est pas couverte par une complémentaire, en plus des gens déjà couverts par la CMU (Couverture Maladie Universelle) et la C2S (Complémentaire Santé Solidaire). 10 % de notre population que nous pouvons estimer, sur l'agglomération, au-delà de 10 000 environ et probablement plus.

Pour ce constat, nous pensons que la notion de soins reste quelque chose d'extrêmement important pour nous tous et que, pour ce faire, un des éléments qui empêche les gens de se soigner, c'est la partie financière. Là-dedans, sur les statistiques que nous avons, il existe des tranches de population particulièrement fragiles et qui se sont exclues de la partie « soins » au motif qu'ils n'ont pas de complémentaire. Pour mémoire, les travailleurs qui sont dans les entreprises privées ont une complémentaire depuis 2016, payée en partie par eux, mais aussi en partie par l'entreprise. Il existe un certain nombre de population, les monoparentales, les femmes seules avec des enfants, les personnes âgées bien entendu, un certain nombre de jeunes, d'étudiants, tous les travailleurs précaires qui ont un travail temporaire, qui ont des revenus très faibles, qui ne sont pas inclus ni dans la partie CMU ni dans la partie C2S et donc n'ont pas droit à ceci. Ils ne peuvent pas bénéficier du 100 % santé, dans un panier évidemment ciblé, s'ils n'ont pas de complémentaire. Voilà ce constat.

Souvenez-vous, dans le projet de territoire que nous avons tous accepté, et que Mme la Présidente avait résumé judicieusement par « Bourges Plus, Bourges Mieux et Bourges Autrement », nous avons pensé que c'était quelque chose qu'il fallait approfondir et que mieux accueillir toutes les générations, faisait partie de cette thématique. Donc nous avons cherché pour cette population, à trouver tous les moyens pour encourager à prendre une mutuelle à des tarifs évidemment intéressants, le plus intéressant possible et avec un niveau de remboursement le mieux possible pour des paniers de soins ciblés. C'est ainsi que nous avons fait appel à un partenariat avec un certain nombre de mutuelles de préférence. Pourquoi ? Parce que les tarifications nous semblaient mieux répondre aux besoins. Nous avons contacté un certain nombre de bureaux d'études qui nous ont aidés à faire le tri et un dossier a été déposé en février. Nous avons retenu le bureau ALCEGA qui nous a aidés à choisir, à établir un cahier des charges. Ce cahier des charges comportait quelque chose d'important, évidemment les tarifications d'entrée, le niveau de remboursement, mais surtout, compte tenu de la population ciblée, que je viens de préciser sommairement - j'ai peut-être oublié les personnes âgées qui, évidemment, une fois que leur activité est terminée, un ou deux ans après, sortent de la mutuelle avec laquelle ils étaient assurés dans le cadre de leur activité. Cette population avait besoin d'une tarification, d'une cotisation la meilleure possible, d'un remboursement le mieux possible, mais aussi d'une présence parce que cette population concernée, est celle aussi qui est la moins « débrouillarde » vis-à-vis de l'informatique. Nous avons donc souhaité que ce soit une mutuelle qui s'engage à expliquer les droits à cette population, qui s'engage à être présente physiquement, à valoriser un certain nombre de choses et qui s'engage aussi à assurer une non-augmentation, ou une augmentation minimale garantie, des tarifications qui leur étaient imposées.

C'est ainsi que sept mutuelles ont répondu. Trois ont été retenues parce que les autres ne remplissaient pas le cahier des charges qui portait évidemment sur cette partie extrêmement importante de rencontres directes, physiques avec la population. Voilà ce qui a été fait. C'est un travail un petit peu difficile, très long, mais qui a abouti à choisir une mutuelle qui nous semblait la plus correspondre à ces critères que nous venons de définir. Et c'est la mutuelle Mutuale qui a eu la meilleure notation d'après cet appel d'offres, qui a retenu toute l'attention, sur laquelle nous avons eu le plus confiance. C'est pour cela qu'aujourd'hui, cette mutuelle Bourges Plus Santé qui pourrait être assurée par cette mutuelle aurait à la fois les engagements que je viens de vous dire, la présence physique surtout, avec probablement une agence sur Bourges, et puis des présences dans les différentes communes pour pouvoir rencontrer les gens. Évidemment, nous avons travaillé avec l'ensemble des maires ; nous avons leur accord sur le principe de mettre à disposition un bureau, de façon évidemment épisodique, temporaire, pour pouvoir faire en sorte que les pétitionnaires d'un contrat puissent rencontrer en toute simplicité les mutuelles qui leur expliquent leurs droits.

Voilà sommairement résumé, l'ensemble de cette opération. Il nous semble que nous nous occupons de santé presque à tous les niveaux de nos compétences, c'est-à-dire l'eau, le bruit, l'environnement ; ce sont les éléments déterminants de la santé. Maintenant, il faut aussi commencer à sensibiliser à la fois évidemment les collectivités, les élus, notre personnel et les citoyens, à se prendre en charge progressivement pour essayer de faire face et résorber ce non-accès aux soins. Actuellement, la convention est une convention juridique la plus simple possible ; aucune participation financière de la collectivité pour les différents contrats. La collectivité s'engage à être le relais, à annoncer l'existence de cette mutuelle, à faire le relais avec les collectivités pour la mise à disposition d'une salle et puis à être présente à un bilan que nous pensons nécessaire, annuel, pour connaître non pas les contraintes nominativement, mais pour connaître l'adhésion de cette population à ce type de démarche.

Voilà un petit peu la promotion de l'offre. La mutuelle se chargera de tout le reste, la communication directe avec les collectivités pour louer les salles via une convention si c'est possible, mais juridiquement c'est souhaitable, une occupation du domaine public par une structure autre justifie tout de même une convention, mais aussi pour les mailings, pour la communication directe. Si vous avalisez cette proposition, une communication officielle se

fera dans les jours à venir et un communiqué de presse bien sûr, mais surtout, la mutuelle prendra le relais avec la façon d'être contactée et la façon de communiquer via des mailings. Nous apparaîtrons comme trait d'union de cette démarche.

Mme FELIX :

Merci beaucoup. Donc vous l'avez compris, l'enjeu c'est, par ce partenariat, de faire en sorte, d'espérer faire en sorte que moins de personnes se privent d'une complémentaire santé et donc se privent de l'accès à des soins même si, malheureusement ou heureusement, nous ne nous engageons pas financièrement. Pour autant, les gens restent les adhérents à ce programme de complémentaire santé. Mme MENGUY ?

Mme MENGUY :

Merci Mme la Présidente, merci M. SANTOSUOSSO. Deux choses : je voulais savoir si on sait réellement combien il y a de personnes qui n'ont pas de mutuelle sur le territoire ; c'est la première chose. Je n'ai pas forcément tout écouté. Et puis quand même, là encore, on vient combler un mouvement qui consiste à rembourser de moins en moins les soins par la Sécurité Sociale qui est la solidarité nationale et donc à être obligé pour se soigner aujourd'hui, de prendre une mutuelle qui, je le rappelle, ne rembourse pas le 1 € obligatoire de tous les soins. Je regrette qu'on en soit là et je trouve que ce serait à la mutuelle de verser de l'argent à Bourges Plus parce que grosso modo, on leur apporte de la clientèle, de la publicité et on leur facilite quelque chose. Cela reste effectivement des mutuelles, mais aujourd'hui, les mutuelles ne sont pas forcément plus vertueuses les unes que les autres. On ne sait pas ce qu'il y a derrière. C'est compliqué parfois. Je voulais quand même dire que oui, on est obligé aujourd'hui de faire cela pour effectivement aider des personnes qui n'ont pas accès aux soins. Je vous remercie quand même d'avoir signifié qu'on pouvait aussi faire de la prévention notamment sur de la santé environnementale. Je vais le voter quand même, mais du bout des doigts.

Mme FELIX :

Jean-Pierre PIERRON.

M. PIERRON :

Très rapidement. Je partage en partie ce qu'a dit Catherine MENGUY. L'interrogation que j'ai, c'est : quelle certitude nous avons que les personnes que vous citez, les précaires, les privés d'emplois, iront vers cette mutuelle puisqu'aujourd'hui, dans ce qui est présenté, dans la délibération, on ignore pourquoi ils n'ont pas de mutuelle. Or, sans être devin, dans 90 % des cas, c'est l'aspect financier. Qu'on leur propose une mutuelle, même si elle est la plus basse de France, quoi que, je ne suis pas persuadé pour étant qu'ils pourront toujours financièrement accéder à cette mutuelle. Juste une petite parenthèse : si on était resté comme en 1945 avec le 100 % Sécu, il n'y aurait pas besoin de mutuelle. C'est un autre débat ; ceci étant je le pense. Donc, personnellement, cela m'interroge sur la possibilité qu'auront ces citoyens de pouvoir accéder à une mutuelle aussi basse soit-elle puisque financièrement, c'est ce qu'il manque dans l'étude ou alors il aurait peut-être fallu faire un audit, pour savoir quelles étaient les difficultés rencontrées pour accéder à une mutuelle digne de ce nom.

Mme FELIX :

Merci de ces remarques qu'on ne peut que partager au fond. Hugo LEFELLE.

M. LEFELLE :

Non, mais moi je voulais dire que c'était bien. C'est un élément qu'à titre personnel, je défends ici et dans d'autres instances, à d'autres niveaux dans différentes élections. Je pense que c'est un élément qui vient compléter une offre qui a été mouvante, c'est vrai, parce qu'il y a 10 ans, le débat n'était pas exactement celui-là. Maintenant, il y a une mutuelle employeur beaucoup plus présente que ce qu'elle a été par le passé. Pour autant, il y a toujours des gens qui sont exclus. Alors après, on peut avoir un débat sur pourquoi, etc.

Je ne dis pas du tout que ce débat n'est pas fondé, mais objectivement, est-ce qu'on n'est pas précisément dans notre rôle de collectivité si on arrive à proposer à nos habitants un service moins cher que ce qu'ils auraient si individuellement ils allaient faire la démarche, qui ne coûte rien hormis du temps agent et c'est précieux, mais qui ne coûte pas de ressources financières à la collectivité et qui fait jouer à fond le fait de peser un potentiel de clientèle d'effectivement 100 000 habitants même si, dans les 100 000, bien peu sans doute iront vers cette mutuelle. En fait, peu importe, même s'il n'y en a que 10 qui ne renoncent pas aux soins grâce à cela, ça ne nous aura rien coûté donc je veux dire que c'est une vraie mesure qui fait sens.

Le choix a été fait et je le trouve finalement très pertinent que ce soit l'agglomération qui s'engage là-dessus plutôt que des communes individuellement. Je remercie le fait qu'un travail ait été mené là-dessus, que l'agglomération s'empare de ce sujet en allant plus loin que ce qu'elle faisait par le passé sur la seule question de la santé. On est vraiment, pour le coup, sur une mesure qui est gagnant-gagnant pour la collectivité parce qu'on joue notre rôle de bouclier un petit peu social pour les habitants et pour ceux qui vont en bénéficier parce que, quel que soit leur nombre, ils auront des soins mieux remboursés pour un tarif qui sera plus avantageux. Comme en plus, c'est une vraie mutuelle qui a été sélectionnée, parfois on a des assurances qui répondent et là, cela reste une mutuelle donc pour moi, tous les feux sont au vert pour qu'on dise que c'est vraiment une belle mesure.

Mme FELIX :

Merci Hugo. Mme POL, Mme SOULAT et puis Gérard SANTOSUOSSO vous répondra.

Mme POL :

Je voulais dire que j'étais entièrement d'accord avec Hugo LEFELLE et je trouve qu'effectivement, c'est une belle mesure. Je comprends aussi tout à fait les arguments des autres intervenants, mais bon le mieux étant l'ennemi du bien, je trouve que c'est déjà bien qu'on puisse faire cela et parallèlement, j'imagine bien que des personnes

auront des difficultés même à payer cette mutuelle qu'on va leur proposer. Il y a quand même déjà des aides dans les communes ou au Département qui s'occupe de la santé, peut-être pour aider ces gens aussi à financer un petit bout de la mutuelle. Donc je trouve que c'est bien, on est bien dans notre rôle. Donc bravo d'avoir travaillé sur ce sujet.

Mme FELIX :

Merci. Mme SOULAT.

Mme SOULAT :

Oui, je voulais savoir si vous connaissiez à peu près le montant de la cotisation. Je suppose que c'est connu.

M. SANTOSUOSSO :

Le plus simple possible sur les statistiques qui nous ont été fournies, entre autres par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, les statistiques ne sont pas actualisées au dernier moment, mais il y a entre 10 et 14 % de la population qui n'est pas couverte. Cela fait entre 9 000 et 14 000 personnes qui ne sont pas couvertes.

Mme SOULAT :

Je vous demandais le prix de la cotisation mutuelle.

M. SANTOSUOSSO :

Là, je répondais à Mme MENGUY. Deuxième élément, sur les remarques qui viennent d'être faites, évidemment elles sont toutes recevables et on ne va pas régler le problème du pouvoir d'achat. Notre action a été d'essayer nous-mêmes de comprendre comment cela fonctionnait et de se porter non pas garant, mais d'avoir une analyse un peu globalisée des couvertures possibles pour ces gens. Nous avons constaté que des gens, des personnes âgées entre autres, ont des contrats qui courent depuis des décennies avec des prises en charge d'accouchement pour des personnes de 70 ans. C'est l'extrême, pour vous dire qu'il y a probablement du toilettage à faire dans les contrats et c'est un peu ce que nous souhaitons faire pour que les gens ne paient pas de façon, un peu abusive, des cotisations et puis des besoins, surtout pour les personnes âgées ou des chroniques qui ont beaucoup de maladies à 100 %. Donc il s'agit de bien cibler.

L'étude a porté sur un certain nombre de thèmes et dans chaque panier si vous voulez, il y avait un échantillonnage de la consommation que peuvent faire des gens jeunes, des gens de 25 à 40 ans, de 40 etc. et donc on avait, entre autres, la consultation du médecin généraliste, la consultation du spécialiste avec petit dépassement, la prise en charge d'une prothèse de hanche, la prise en charge du problème important qui n'est pas bien pris en charge - l'œil, l'oreille et les dents. Et en fonction de cela, il y avait une tarification. C'était globalement le premier panier de base, avec montant de la cotisation et le reste à charge en disant une sorte de filet un peu de protection pour savoir où on va. Et ensuite après, un autre panier où on montait en gamme : prise en charge des médecines douces, prise en charge d'un forfait de déplacement parce qu'il y a cela aussi. Les gens qui ne sont pas dans les maladies dites ALD, affection longue durée, ne sont pas pris en charge pour le transport pour aller d'un endroit à un autre pour passer un examen spécialisé. Donc, toutes ces choses-là ont été analysées et ont abouti. Reste le problème de fond qui est clair, tous les autres facteurs de nonaccès aux soins, le manque de professionnels, la difficulté des rendez-vous, l'absence de ceci, l'absence de cela fait que, mais on essaie d'intervenir sur une population que nous pensons la plus fragile possible et pour les sensibiliser parce qu'en plus, vous avez raison Mme MENGUY, une note préventive doit être faite. C'est dans le cahier de la convention.

Mme FELIX :

Pour compléter : en fait, il y a trois propositions avec des niveaux de couvertures différents, comme il y a dans toutes les mutuelles. Je suis incapable de vous donner les tarifs comme cela et cela dépend aussi des tranches d'âge. Donc, trois niveaux de cotisations en fonction des tranches d'âge. Parmi les atouts, dans la proposition qui a été faite, il y a une proposition pour les étudiants et les très jeunes qui est à 9 € par mois, qui n'est pas mal.

Pour les plus âgés, il n'y a plus d'augmentation au-delà d'un certain âge alors que d'autres mutuelles continuent d'augmenter au-delà de 70 ans, au-delà de 80 ans, au-delà de 90 ans. Or, comme on est dans un département où on a beaucoup de personnes âgées, c'est quelque chose qui peut peser très lourd pour la couverture des plus âgés. Et puis dans les autres atouts, il y a la capacité à aller au-devant des gens avec des permanences dans les communes et dans les quartiers de Bourges et puis un programme de prévention intéressant, qui n'était pas exceptionnel par rapport aux autres, mais qui était intéressant, qui était au moins au même niveau que les autres. Et des fonds sociaux qui font qu'en cas de difficultés financièrement insurmontables pour les gens, pour un certain type de prise en charge, la mutuelle est capable de mobiliser des fonds sociaux à titre exceptionnel, ce qui est toujours un point important parce qu'en fait, les situations exceptionnelles, ne sont pas aussi exceptionnelles que cela.

Voilà en gros ce qui nous a amenés à cela, effectivement, dans un monde qui, comme toujours, est peut-être imparfait, mais nous avons pensé que l'agglomération pouvait rendre un service à la population et qu'il fallait que nous le rendions. Je vais passer la délibération.

Mme SOULAT :

J'avais juste quelque chose à rajouter. On espère toujours, évidemment, que la Sécurité Sociale rembourse mieux. Maintenant, vu l'état des choses, je vous remercie d'avoir fait cette démarche et cela a le mérite peut-être d'aider certaines personnes. Est-ce que toute la population peut aller vers cette mutuelle-là ? Ce qui serait aussi un acte de solidarité.

M. SANTOSUOSSO :

Tous les gens de l'agglomération, tout habitant de l'agglomération peut accéder. Deuxième élément important, il n'y a pas de jour de carence pour les gens qui voudraient adhérer à cette mutuelle mais qui ont une pathologie x, y, z. Troisième élément, ceux qui, pour x raisons, souhaitent changer de prestataire, peuvent le faire sans qu'il y ait des démarches particulières de leur part et sans période de carence. Voilà un peu les éléments qui ont été discutés.

Mme SOULAT :

Peut-être que, maintenant, il faudrait s'attaquer à la précarité énergétique pour pouvoir aider les gens à mieux isoler les appartements, les maisons...

Mme FELIX :

Dans ce domaine-là, on fait déjà beaucoup et on a bien l'intention de continuer à faire. Franck BRETEAU.

M. BRETEAU :

Je voulais juste apporter un complément, étant au Conseil d'Administration du Centre de Gestion qui gère les agents de près de 180 collectivités. Il lance la même démarche de protection sociale complémentaire à destination des agents des communes qui sont adhérentes, à partir du 1^{er} janvier 2023. Donc, vous voyez qu'on se rejoint des fois sur les mêmes démarches.

Mme FELIX :

Alors, c'est une excellente chose parce que c'est quand même presque une anomalie, je dirais. Les salariés du secteur privé aujourd'hui sont tous couverts. Et pour revenir sur la réponse qu'a fait Gérard SANTOSUOSSO à Frédérique SOULAT, oui bien sûr tous les habitants de l'agglomération peuvent choisir cette complémentaire, mais en même temps, ils n'y ont pas forcément intérêt. Les salariés ont en général intérêt à rester dans le cadre de leur entreprise. Et l'anomalie, et cela renvoie à ce que disait Franck BRETEAU, c'est que les fonctionnaires n'ont pas ce même droit, finalement ce même avantage, qu'ont les salariés du secteur privé depuis maintenant 7 ou 8 ans, sous le quinquennat de François Hollande donc je ne sais plus quand c'était. Voilà, donc, effectivement, il faut aussi que la fonction publique sache accorder à ses salariés la même attention que le secteur privé est tenu de le faire aujourd'hui et donc c'est très bien. Mais nous sommes beaucoup sur les gens qui sont non-salariés et non en activité ou alors en activité, les travailleurs indépendants aussi peuvent être intéressés. Je vous propose qu'on passe au vote.

M. BOUDET :

Pour rebondir Mme la Présidente, il y a déjà des collectivités qui accompagnent leurs agents dans le cadre des mutuelles. C'est déjà fait et c'est tant mieux pour eux.

M. ALLAIN :

Je vous rappelle qu'on a mis en place une mutuelle complémentaire au sein de nos deux collectivités - agglomération et ville de Bourges - pour nos agents avec une participation financière, d'ailleurs, en fonction des catégories. Chiffre à vérifier, nous sommes à plus de 800 ou près de 900 de nos salariés qui ont adhéré à cette mutuelle complémentaire.

Mme FELIX :

C'est quand même important parce que 900 de nos salariés sur un total de combien d'agents ?

M. ALLAIN :

1 500 agents...

Mme FELIX :

1 500 agents, cela signifie quand même que cette question de l'accès à la complémentaire, ce n'est pas une question qui est réglée pour tout le monde. C'est une vraie question. Voilà ; je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Je remercie à nouveau Gérard sur cette question-là et sur tout l'engagement qu'il a sur cette question de la santé sur laquelle on n'est pas en compétence directe, mais sur laquelle, par différents dossiers, nous avons notre rôle à jouer aussi pour construire les choses localement.

M. SANTOSUOSSO :

J'ai oublié de vous dire que la société civile avait été largement impliquée à l'occasion de rencontres, la vie associative, les caisses d'assurances, les élus bien entendu. L'ensemble du travail extrêmement laborieux a été fait par Mme Corinne MAQUAIRE et sans la persévérance de Mme la Présidente, nous aurions probablement abandonné tellement la difficulté était importante.

Mme FELIX :

La Présidente est persévérante et elle est là pour ça. Je passe la parole à Bernard DUPERAT.

**23. Établissement Public Loire. Adhésion de la Communauté de Communes Val de Cher Controis.
Approbation du Conseil Communautaire**

Rapporteur : M. Bernard DUPERAT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- de donner son accord pour l'adhésion à l'Établissement Public Loire, de la Communauté de Communes Val de Cher Controis.

Interventions

M. DUPERAT :

Merci Mme la Présidente. Il s'agit de l'adhésion de la Communauté de Communes Val de Cher Controis à l'Établissement Public Loire, dont vous savez tous que nous faisons partie. La Communauté de Communes Val de Cher Controis se situe dans le sud du département du Loir-et-Cher et pour être plus précis, deux villes pour vous situer, Montrichard et Saint-Aignan. Alors pourquoi cette demande ? Tout simplement, c'est une initiative de l'Établissement Public Loire. C'est une vaste étude du bassin versant de la rivière le Cher visant la réduction de la vulnérabilité des inondations à l'échelle du Cher et aussi de ses affluents. C'est une étude qui va de l'aval de la ville de Saint Amand jusqu'en amont du confluent avec la Loire et qui inclue tous les affluents. Donc, c'est une étude excessivement importante qui va rejoindre ce qu'on appelle les préventions d'inondations, le PAPI. Voilà ce que je voulais simplement dire ; donc c'est cet EPCI qui souhaite intégrer l'Établissement Public Loire pour cette vaste étude. Je vous laisse la parole, Mme la Présidente.

Mme FELIX :

Je vous propose de passer au vote. Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

- Départ de Mme POL -
- 41 présents -

**24. Encouragement de l'agglomération Bourges Plus à la construction neuve en matériaux biosourcés
dans le cadre de la concession de la ZAC des Breuzes - Convention avec la SEM Territoria**

Rapporteur : M. Irène FELIX en l'absence de Mme GOIN-DEMAY

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver l'application de la prime de base de 3 500 € pour encourager la construction en matériaux biosourcés (équivalent du niveau 2 du label construction biosourcée) ;
- d'approuver le principe de majoration de la prime de 1 500 € (soit 5 000 € au total) s'il est fait usage d'écomatériaux d'origine locale (chanvre, paille, bois, terre crue...) ;
- d'approuver le règlement d'attribution des primes et des conditions d'application des primes ;
- d'approuver la convention de partenariat technique avec la SEM Territoria, pour la mise en œuvre du dispositif d'application de l'aide ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la présente décision ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les décisions d'octroi des primes.

Interventions

Mme FELIX :

Je vais prendre à nouveau le relais de Bernadette GOIN. Notre collègue a subi une opération la semaine dernière et il ne lui était pas possible de nous rejoindre. On pense à elle, avec une belle délibération sur laquelle a travaillé aussi Marc STOQUERT que je salue. Vous savez que nous souhaitons voir se développer l'usage des matériaux biosourcés sur notre territoire, à la fois pour répondre à la question de la précarité énergétique d'isolation des bâtiments, c'était un sujet qu'on évoquait il y a un instant, mais aussi parce que la culture de certains de ces matériaux, notamment le chanvre, pourrait être un atout important pour protéger nos captages d'eau. Je vous disais qu'on vous présenterait le contrat territorial du Porche prochainement et cela fait partie des perspectives. Donc, pour que tout cela se mette en route, il faut qu'on enclenche avec, à la fois, des incitations à produire et des incitations à utiliser.

Vous avez déjà adopté un règlement particulier sur l'aide à l'amélioration de l'habitat avec une aide renforcée pour les particuliers qui utiliseraient des matériaux biosourcés, notamment d'origine locale, et là, nous vous proposons d'inciter, dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concertée des Breuzes, un certain nombre de particuliers, à intégrer les matériaux biosourcés dans la construction de leur maison. On constate qu'il y a encore un certain automatisme dans les modes constructifs qui ne sont pas assez passés sur quelque chose de plus actuel. On voudrait déclencher une habitude de faire et, du coup, faciliter la structuration de la filière chanvre. Donc, la proposition ici, c'est de faire à titre expérimental sur la ZAC des Breuzes, mais c'est une expérimentation qui pourrait trouver d'autres applications dans d'autres communes. Nous vous proposons, dans un premier

temps, avec une prime de 3 500 € pour la construction avec des matériaux biosourcés, majorée de 1 500 € si ce sont des écomatériaux d'origine locale : chanvre, paille, bois ou terre crue.

M. GUILLET :

Mme la Présidente, ce projet coche toutes les bonnes cases à mon sens et il est tout à fait intéressant. La question que je me posais : si un porteur de projet immobilier, particulier ou promoteur, souhaite adhérer à cette démarche et bénéficier du dispositif, y a-t-il des critères bien précis, particuliers pour recevoir le projet, le rendre recevable et quelles seraient les démarches de type administratives et les organismes à qui s'adresser si un tel projet était sollicité ?

Mme FELIX :

Là, nous le faisons dans un cadre limité, à titre expérimental, pour voir si cela déclenche en fait la décision, dans le cadre de l'aménagement des Breuzes sur la commune de Bourges et c'est le commercialisateur, donc la SEM TERRITORIA, qui fera l'intermédiaire en fait en termes d'informations avec les particuliers.

M. GUILLET :

Donc l'interlocuteur serait la SEM TERRITORIA ?

Mme FELIX :

Ou l'agglomération de Bourges Plus. La Maison de l'Habitat à Bourges Plus.

M. GUILLET :

Est-ce que cette démarche pourrait s'appliquer à de la rénovation ou de la réhabilitation, outre le neuf ?

Mme FELIX :

Elle s'applique déjà, cher M. le conseiller communautaire. Comme je vous le disais, nous avons voté, vous avez voté, en faveur d'un dispositif qui vient compléter l'aide que nous apportons à la rénovation de l'habitat quand il s'agit d'un matériau biosourcé. Donc, on a déjà voté cela et vous avez toutes les informations à la Maison de l'Habitat.

M. GUILLET :

Je vous remercie Mme la Présidente.

Mme FELIX :

Je vous en prie. M. LEFELLE.

M. LEFELLE :

Oui alors évidemment, on est obligé de le dire, parce qu'on confond avec la SEM Territoria, mais au fond, c'est une ZAC qui est évidemment portée par la ville et la SEM en est l'opérateur. C'est vrai que quand vous nous aviez proposé, Mme la Présidente, d'expérimenter ces méthodes de construction soutenues par l'agglomération dans ce cadre-là, c'était évidemment pour nous une balle qu'on a saisie au bond, parce que pour le parc des Breuzes, tel qu'il a été imaginé au départ, une ambition environnementale était affichée. Des orientations fortes ont été données depuis deux ans et demi, elles débouchent notamment sur ces éléments-là et je le salue parce que je pense que le rôle d'une ZAC, c'est aussi de permettre, sur des terrains bien maîtrisés, de permettre à des propriétaires d'expérimenter ce genre de dispositif, de technologie, de manière à ce que nos propres entreprises gagnent aussi en expérience et qu'elles puissent, demain, être plus compétitives sur des marchés en dehors des Breuzes. Donc, c'est bien pour tout le monde et, au sein de la zone, dans la tranche en cours, on a identifié 4 lots, commercialisables dès maintenant sans attendre. Ce sont des lots de taille relativement réduite parce que, comme il y a quand même un surcoût de construction, cela permet de tirer encore plus vers le bas, le prix du terrain. L'objectif est que, dans les six mois, l'ensemble des terrains soit vendu. Comme cela, on aura un peu un retour d'expérience qui pourrait, demain, dans d'autres espaces que d'autres collectivités pourraient aménager en logements, proposer des aménagements un peu similaires sur des techniques de construction qui répondent bien aux enjeux du temps. C'est bien d'expérimenter sur les Breuzes et, en tous cas, au nom de la ville, on est très heureux que l'Agglomération vienne, par ce biais-là aussi, participer à l'installation des nouveaux habitants.

Mme FELIX :

Merci Hugo. Effectivement, c'est un beau projet de partenariat et je pense qu'il faudra que nous en concevions un autre. Je le dis à l'ensemble des conseillers communautaires que vous êtes et donc des représentants des communes que vous êtes, il faut que nous en construisions un autre autour de la géothermie. Je pense qu'il y a un travail à faire, un ou plusieurs autres et donc dans les communes dans lesquelles il y a des projets de lotissements, par exemple, cela fait partie des choses qui mériteraient d'être travaillées ensemble. Il faut qu'on avance, qu'on enclenche. Marc STOQUERT.

M. STOQUERT :

Je voudrais dire qu'on a mis en place une formation au niveau des artisans, des maîtres d'œuvre, des architectes sur la réhabilitation et le travail du chanvre. Cette formation est complète sur quatre jours ce qui veut bien dire qu'il y a un engouement aujourd'hui sur ces matériaux.

Mme FELIX :

Je trouve que c'est bien. En même temps, c'est du développement économique, agricole, industriel, artisanal, sur lequel on veut essayer d'être présent et d'être facilitateur en fait, catalyseur. Je ne sais plus si j'ai fait voter. Non, donc y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

25. Rapports annuels 2020 et 2021 sur l'exécution du protocole de rétablissement à l'équilibre de Bourges Habitat

Rapporteur : Mme Irène FELIX en l'absence de Mme GOIN-DEMAI

Le Conseil Communautaire a décidé

à l'unanimité

- de prendre acte de la communication des rapports d'exécution 2020 et 2021 du protocole de rétablissement à l'équilibre de Bourges Habitat joints en annexe à la délibération.

Interventions

Mme FELIX :

La délibération suivante porte sur les rapports annuels 2020 et 21 de l'exécution du protocole de rétablissement à l'équilibre de Bourges Habitat. Nous vous demandons de prendre acte de la communication de ces rapports. Je serai très brève. La santé financière de Val de Berry, après absorption de Bourges Habitat - le protocole s'appelle néanmoins Bourges Habitat - est bonne aujourd'hui, ce qui veut dire que le bailleur a absorbé les difficultés héritées de Bourges Habitat grâce au soutien des collectivités et de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CG2LS). La feuille de route, sur un certain nombre de points, est bien remplie, voire en avance, sur d'autres un petit peu moins. C'est la petite réserve que nous faisons et sur laquelle je reste très vigilante. Le rythme de réhabilitation des logements, tel qu'il était prévu dans la convention, n'est pas tout à fait respecté aujourd'hui. Alors certes, il y a eu les années COVID et donc on ne peut pas évidemment demander l'impossible, étant donné ces années, à l'organisme Val de Berry mais il faut que nous gardions une grande attention parce qu'en attendant, un certain nombre de locataires vivent encore dans des conditions très compliquées. J'ai encore transmis, ce jour, un certain nombre de photos qui m'ont été confiées par une dame sur le marché la semaine dernière. On a quand même encore beaucoup de travail à faire mais Val de Berry avance et progresse sur un certain nombre de sujets. Je propose de prendre acte de ce rapport. Pas de difficultés ? Et bien c'est parfait.

26. Convention de partenariat pour la réalisation et le financement d'une étude de faisabilité relative à l'itinéraire cyclable entre la Cathédrale de Bourges et Marseilles-lès-Aubigny

Rapporteur : Mme Irène FELIX en l'absence de M. GARCIA

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver la convention de partenariat pour la réalisation et le financement d'une étude de faisabilité relative à l'itinéraire cyclable « la Septaine à vélo », entre la Cathédrale de Bourges et Marseilles-lès-Aubigny ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention de participation financière et tout acte nécessaire à cette opération.

Interventions

Mme FELIX :

Je conserve la parole pour vous présenter, en substitution de Stéphane GARCIA, la convention de partenariat que nous vous proposons avec La Septaine, nos voisins, qui ont travaillé sur un circuit vélo qui traverserait leur Communauté de Communes et qui partirait de la Loire pour arriver à Bourges. Ils nous demandent de travailler avec eux sur ce circuit, ce que nous faisons bien volontiers. Pour le moment, c'est juste une étude à laquelle nous proposons de participer. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Cette fois, je passe la parole à Denis POYET.

27. Institution et délégation du droit de préemption urbain (DPU) suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) - Délibération complémentaire

Rapporteur : M. Denis POYET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver la modification de la délégation du droit de préemption, qu'il soit simple ou renforcé, et le droit de priorité, comme suit :

	Compétences des communes par délégation du Conseil Communautaire	Compétences de la Présidente par délégation du Conseil Communautaire (DPU et droit de priorité)	Compétences de la SEM Territoria par délégation du Conseil Communautaire
Arçay	UAa, UAb, UB, UC, UD, UN, UL, 1AUd, 1AUL, 1AU-Z et 2AU	UE, 1AUe	
Berry-Bouy	UAa, UAb, UB, UC, UD, UN, UL, 1AUd, 1AUL, 1AU-Z et 2AU	UE, 1AUe	
Bourges (DPU renforcé)	UAa, UAb, UB, UC, UD, UN, UL, 1AUd, 1AUL, 1AU-Z et 2AU (hors secteurs économiques) et secteur sauvegardé	UE, 1AUe, 2AU (Zone du Sud de l'Aéroport)	ZAC des Breuzes
La Chapelle-Saint-Ursin	UAa, UAb, UB, UC, UD, UN, UL, 1AUd, 1AUL, 1AU-Z et 2AU	UE, 1AUe	
Le Subdray	UAa, UAb, UB, UC, UD, UN, UL, 1AUd, 1AUL, 1AU-Z et 2AU	UE, 1AUe	
Lissay-Lochy	UAa, UAb, UB, UC, UD, UN, UL, 1AUd, 1AUL, 1AU-Z et 2AU	UE, 1AUe	
Marmagne	UAa, UAb, UB, UC, UD, UN, UL, 1AUd, 1AUL, 1AU-Z et 2AU	UE, 1AUe	
Mehun-sur-Yèvre (DPU renforcé)	U, AU	UE, AUe	
Morthomiers	UAa, UAb, UB, UC, UD, UN, UL, 1AUd, 1AUL, 1AU-Z et 2AU	UE, 1AUe	
Plaimpied-Givaudins	UAa, UAb, UB, UC, UD, UN, UL, 1AUd, 1AUL, 1AU-Z et 2AU	UE, 1AUe	
Saint-Just	UAa, UAb, UB, UC, UD, UN, UL, 1AUd, 1AUL, 1AU-Z et 2AU (hors secteurs économiques)	UE, 1AUe, 2AU (Zone à l'entrée du bourg)	
Trouy	UAa, UAb, UB, UC, UD, UN, UL, 1AUd, 1AUL, 1AU-Z et 2AU (hors secteurs économiques)	UE, 1AUe, 2AU (Zone du Bois de Givray)	
Saint-Michel-de-Volangis	UAa, UAb, UB, UC, UD, UN, UL, 1AUd, 1AUL, 1AU-Z et 2AU	UE, 1AUe	
Saint-Germain-du-Puy	UAa, UAb, UB, UC, UD, UN, UL, 1AUd, 1AUL, 1AU-Z et 2AU	UE, 1AUe	
Saint-Doulchard	UAa, UAb, UB, UC, UD, UN, UL, 1AUd, 1AUL, 1AU-Z et 2AU	UE, 1AUe	
Vorly	UAa, UAb, UB, UC, UD, UN, UL, 1AUd, 1AUL, 1AU-Z et 2AU	UE, 1AUe	
Annoix	UAa, UAb, UB, UC, UD, UN, UL, 1AUd, 1AUL, 1AU-Z et 2AU	UE, 1AUe	

Conformément à l'article R. 211-2 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération, ainsi que dans l'ensemble des communes membres et mention sera insérée dans deux journaux diffusés dans le département.

Conformément à l'article R. 211-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'une transmission :

- au directeur départemental des finances publiques ;
- au Conseil supérieur du notariat ;
- à la chambre départementale des notaires ;
- aux barreaux constitués des tribunaux de grande instance dans le ressort desquels est institué le droit de préemption urbain ;
- au greffe des mêmes tribunaux.

Interventions

M. POYET :

Merci Mme la Présidente. Il s'agit, pour le premier rapport, d'une délibération complémentaire en ce sens que le 8 avril 2022, le Conseil Communautaire avait, en approuvant le PLUi, institué et délégué le droit de préemption urbain. Simplement, il y a eu une omission dans le tableau qui listait les communes concernées : la commune d'Annoix a été oubliée donc il s'agit simplement d'en tenir compte et de modifier le tableau en ce sens en prenant en compte la commune d'Annoix.

Mme FELIX :

Comment avons-nous pu oublier la commune d'Annoix, M. le Maire ?

M. POYET :

Cela ne donne pas lieu à indemnisation.

Mme FELIX :

Voilà, donc je vous propose que nous rattrapions cette erreur. Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Merci Denis.

28. Avis sur le projet de P.L.U.I. arrêté de la Communauté de Communes des Terres du Haut Berry

Rapporteur : M. Denis POYET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- de donner un avis favorable au projet de P.L.U.I. arrêté de la Communauté de Communes des Terres du Haut Berry ;
- de demander à la Communauté de Communes des Terres du Haut Berry de veiller :
- à inscrire a minima dans le règlement un principe d'inconstructibilité aux abords des cours d'eau communs à nos deux territoires et de préserver les éléments paysagers qui les bordent ;
- de veiller à ce que les cônes de vues de la cathédrale de Bourges, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, soient également pris en considération.

Interventions

M. POYET :

La deuxième délibération concerne un avis qui nous est demandé par la Communauté de Communes des Terres du Haut Berry qui a arrêté son projet de PLUi le 31 mars 2022. Etant communauté limitrophe de la leur, il nous est demandé de donner un avis. On propose un avis favorable parce qu'on n'a pas remarqué de difficultés dans ce projet, simplement on demande de veiller à inscrire dans le règlement, un principe d'inconstructibilité aux abords des cours d'eau communs à nos deux territoires, de manière à préserver les éléments paysagers et de veiller à ce que les cônes de vues de la Cathédrale de Bourges soient également pris en considération.

Mme FELIX :

Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

29. Remise gracieuse facture assainissement – concession n° 033 16585

Rapporteur : Mme Corinne LEFEBVRE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'accorder à l'usager de la concession 033 16585 un dégrèvement en assainissement de 95 m³, correspondant à la différence entre la consommation liée à la fuite moyenne des trois dernières années, soit un dégrèvement de 233,95 € sur une facture initiale de 518,15 €.

Interventions

Mme LEFEBVRE :

Merci Mme la Présidente. Nous avons une petite série de remises gracieuses au niveau de l'assainissement et de l'eau parfois. Le premier cas concerne un usager qui a eu un débit d'eau trop important durant trois ans. Il ne pouvait pas voir la fuite puisque le robinet était non visible, ni accessible facilement. Donc, il est demandé au Conseil Communautaire d'accorder à l'usager de la concession 03316585 un dégrèvement en assainissement de 95 m³ correspondant à la différence entre la consommation liée à la fuite moyenne des trois dernières années, soit un dégrèvement de 233,95 € sur une facture initiale de 518,15 €.

Mme FELIX :

Très bien. Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Je vous remercie.

30. Remise gracieuse facture assainissement – concession n° 033 02834

Rapporteur : Mme Corinne LEFEBVRE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'accorder à l'usager de la concession 033 02834 un dégrèvement de la surtaxe assainissement de 3 000 m³ sur les volumes facturés depuis 2017 soit environ 6 100 € sur les 20 160 € facturés.

Interventions

Mme LEFEBVRE :

Pour la seconde, il s'agit d'un bâtiment qui n'était pas raccordé à l'assainissement collectif. Des travaux ont été réalisés pour la mise en service de logements mais la société qui a fait les travaux a oublié de mettre un siphon disconnecteur donc des surtaxes ont été appliquées. Les raccordements ont été contrôlés par Bourges Plus en

2021 avec l'obligation de faire les travaux dans les six mois, ce en quoi le promoteur s'est engagé. Donc, il est demandé d'accorder à l'usager de la concession 03302834, un dégrèvement de la surtaxe assainissement de 3 000 m³ sur les volumes facturés depuis 2017, soit environ 6 100 € sur les 20 160 € facturés. Considérant que la personne a fait les travaux mais elle n'était pas responsable de la mauvaise qualité des travaux réalisés et que Bourges Plus a tardé un peu à faire le contrôle.

Mme FELIX :

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

31. Remise gracieuse facture assainissement – concession n° 13855261

Rapporteur : Mme Corinne LEFEBVRE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'accorder à l'usager de la concession 13855261 l'annulation des deux factures de surtaxe assainissement (n° 2021002349 de 395,09 € et n° 2021074122 de 90,26 €) liées au non-raccordement de l'habitation, soit un dégrèvement de 485,35 €.

Interventions

Mme LEFEBVRE :

La troisième, c'est un usager qui, en 2015, n'avait pas eu l'autorisation de son voisin pour traverser un chemin lui appartenant. Il est donc resté en assainissement individuel et il a eu une surtaxe. Bourges Plus a décidé de l'annuler, mais en 2021, il a reçu deux factures de surtaxe, la situation n'ayant pas évolué. Bourges Plus a refusé d'annuler les factures mais, après étude de la requête, considérant que cet usager n'est pas responsable des refus de son voisin et considérant que le contrôle de son assainissement individuel est en conformité, il vous est demandé d'accepter l'annulation des deux factures de surtaxe de 395,09 € et de 90,26 € liées au non-raccordement de l'habitation, soit un dégrèvement de 485,35 €.

Mme FELIX :

Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Je passe la parole à Catherine PALLOT.

32. Contrat de Ville - Adoption du rapport d'évaluation finale

Rapporteur : Mme Catherine PALLOT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver le rapport d'évaluation finale du contrat de ville de Bourges 2015-2022.

Interventions

Mme PALLOT :

Merci Mme la Présidente. Il est donc question de l'évaluation du contrat de ville et du rapport définitif. Cette évaluation du contrat de ville qui court de 2015 jusqu'à encore maintenant, est un dispositif obligatoire. Elle a été menée sur un temps assez court, du mois de janvier au mois de juin, tout cela dans une démarche participative avec l'appui des acteurs concernés. En ce qui concerne le périmètre, il s'agissait plutôt d'évaluer le fonctionnement du contrat de ville et non les actions une à une.

Ensuite, cette évaluation a été faite avec le double objectif de dégager les grands enseignements de cette génération actuelle du contrat de ville au niveau local mais aussi de nourrir la réflexion pour la prochaine génération du contrat de ville qui va démarrer en janvier 2024.

Ce rapport comprend, dans les grandes lignes, selon moi, mais enfin on en a aussi beaucoup parlé entre nous en commission, etc... la consolidation d'éléments statistiques qui a été réalisée par l'Observatoire Urbain de Bourges Plus. Il affiche les enveloppes consacrées notamment dans le cadre de la programmation annuelle mais aussi dans le cadre de dispositifs un peu plus spécifiques. Il fait un focus sur trois objectifs stratégiques que sont l'accompagnement à la réussite éducative, l'accompagnement vers l'emploi durable et, aussi, l'amélioration de la qualité résidentielle et de l'image des quartiers. Il comprend aussi une analyse de l'ingénierie, de la gouvernance et de la participation citoyenne. Et enfin, il comprend des préconisations.

Donc, en fait, il ressort des points faibles et des points forts qui méritent attention selon moi, lesquels sont l'accroissement des actions programmées en 2022. On avait une petite centaine d'actions versus 68 en 2021. On note aussi le poids prépondérant du pilier « cohésion sociale » dans les projets déposés ; c'est quand même environ 80 %. Les partenariats sont en développement mais ils sont toujours à favoriser et à encourager. On note l'émergence de projets en lien avec la transition écologique : il y en avait 5 en 2022. On note que des coopérations au Val d'Auron sont en train de se construire mais que des thématiques sont encore absentes ou peu investies comme la lutte contre l'isolement, la mobilité, que d'autres sont à développer, comme l'accompagnement à la parentalité, l'accompagnement vers l'emploi.

L'équipe opérationnelle qui est basée à Bourges Nord, est bien repérée, notamment pour sa proximité et son accompagnement. C'est un point très positif. Il y a aussi, il faut le noter, une bonne coordination des co-pilotes État, Agglo, Ville. 70 % des projets déposés font l'objet d'une recherche en cofinancement (CAF, Conseil Départemental, Région Centre Val de Loire). Et un petit point faible : l'implication hétérogène des signataires.

Une fois qu'on s'est dit cela, il y a des axes d'amélioration comme je vous le disais tout à l'heure. Sur le dispositif en lui-même, il nous faut travailler sur le lien entre QPV (Quartiers Prioritaires de la Ville) et territoire, donc il s'agit de ne pas enfermer mais plutôt de casser les frontières, favoriser les échanges. Une attention particulière doit être portée sur les quartiers de veille - Prado, Bigarellles, Aéroport - qui sont sortis de la géographie prioritaire mais pour lesquels pour autant, les difficultés sont toujours présentes. Il nous faut travailler sur la mobilisation des habitants, en particulier après cette période de crise. Il nous faut mettre en avant des thématiques prioritaires telles que transition éco et culture. Il nous faut permettre plus de lisibilité et permettre aussi la pérennité des financements.

Sur la gouvernance maintenant, il faut toujours travailler dans ce sens, c'est-à-dire favoriser la coopération entre acteurs, tout en impliquant les différents signataires du contrat. Il faut réfléchir à la pluriannualité des financements des projets pour ainsi sécuriser les associations, les acteurs. Il s'agit aussi de simplifier les outils avec la création d'un guichet unique. Il nous faut travailler sur la mobilisation du droit commun et puis, je ne suis pas sûre que ce soit dans le rapport, je l'ai beaucoup lu, je vous avoue que je ne l'ai pas relu une dernière fois mais je le rajoute si cela n'y est pas : il nous faut travailler aussi, avec Pierre-Henri JEANNIN avec qui j'ai beaucoup travaillé sur ce sujet, sur l'acculturation de la politique de la ville, faire connaître.

Cette démarche d'évaluation partenariale se poursuit avec le développement des questionnements des acteurs et toujours un travail sur les préconisations que je viens d'aborder mais aussi, par exemple, avec notre participation à un dispositif piloté par « Villes au carré » qui est un centre de ressources dédié « politique de la ville » sur la thématique « Et si les quartiers entraient en transition ? ». Cela va démarrer bientôt. On a un premier rendez-vous, je pense, début octobre, le 10 ou le 20 je ne sais plus. Et puis, il s'agira également de faire de la veille sur les premières pistes d'évolution qui seront déclinées au niveau national. Voilà.

Mme FELIX :

Merci. Pas de demande de prise de parole ? Je voudrais dire que ce rapport est très intéressant. Je veux en retenir un chiffre : une augmentation de 43 % de l'accompagnement des jeunes des quartiers depuis que la Mission Locale a ouvert une antenne au pôle tertiaire Libération. Merci Catherine, merci Mme la Présidente de la Mission Locale d'avoir fait ce choix-là parce que le résultat, de ce point de vue-là, est spectaculaire ; j'espère qu'il va continuer. C'est vraiment un très beau boulot. Je veux aussi dire combien le travail qui est fait, dans le cadre du contrat de ville, mais sur toutes les initiatives qui sont prises dans les quartiers - le projet cité éducative qui est porté par la ville, le projet territoire Zéro Chômeur sur lequel on travaille, le projet quartier en transition que tu as cité, ont été repérés avec intérêt par l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain et si je vous disais en début de Conseil qu'on a obtenu un soutien très important, c'est l'ensemble du travail qui est fait sur le quartier qui a été repéré et apprécié. Donc, c'est très bien. Il faut maintenant qu'on ait le symétrique je dirais, puisqu'on va renégocier le contrat de ville pour 2024 et il faut que l'ensemble des engagements qui sont pris et à prendre, permettent que l'État se réengage auprès de nous, si possible mieux qu'aujourd'hui, et, en tout cas, pas moins bien. En tout cas merci à toi, merci à Pierre-Henri JEANNIN aussi pour le boulot sur le contrat de ville. Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Marc STOQUERT.

33. Direction des Ressources Humaines - Tableaux des effectifs - Créations de postes

Rapporteur : M. Marc STOQUERT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver les créations et modifications de postes indiquées dans la délibération et répertoriées dans les tableaux joints à la délibération.

Interventions

M. STOQUERT :

Merci Mme la Présidente, première délibération sur le tableau des effectifs. En raison des mouvements de personnels et besoins des services, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de procéder au réajustement du tableau des effectifs en opérant aux créations et modifications de postes listées ci-dessous :

Direction des Ressources Humaines et Innovation Managériale. Dans le cadre de la réussite au concours du responsable de secteur gestion des emplois non permanents, il convient de modifier le cadre d'emploi du poste d'adjoint administratif à rédacteur territorial.

Direction de l'environnement et du développement durable. La mise en œuvre d'une politique de gestion du parc de colonnes d'apport volontaire de déchets (suivi de l'état du parc, des stocks) et le suivi des pénalités de débordements nécessitent la création d'un poste d'animateur prévention des déchets appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet.

Dans le cadre de la réussite au concours de la chargée de suivi de la pré-collecte du service environnement, collecte traitement et prévention, il convient de modifier le cadre d'emplois du poste de technicien en attaché territorial.

Mme FELIX :

Merci. Je parle sous ton contrôle Marc, mais, sauf erreur de ma part, on avait espéré pouvoir embaucher un médecin. Mais il n'y a pas de miracle ; nous avons trouvé une infirmière qui est prête à venir travailler avec nous et donc il faut qu'on recrée un poste qu'on avait supprimé pour créer celui de médecin. Financièrement, c'est moins coûteux mais ce n'était pas l'objectif. Voilà l'explication sur ce poste-là. Des demandes de prise de parole ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

34. Direction des Ressources Humaines - Ajustement des besoins en apprentis 2022/2023

Rapporteur : M. Marc STOQUERT

Le Conseil Communautaire a décidé

à l'unanimité

- d'autoriser la création des postes d'apprentis dans les conditions prévues dans la délibération ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Principal de l'exercice 2022 de Bourges Plus ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la délibération.

Interventions

M. STOQUERT :

Ajustement des besoins en apprentis. Compte tenu des nouveaux besoins des services exprimés pour des demandes de reconduction des contrats d'apprentissage et également de l'intérêt en termes d'insertion professionnelle des jeunes étudiants, il est proposé au Conseil Communautaire d'ajuster les différents postes d'apprentis au sein de la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus pour l'année 2022-2023. S'agissant de la rémunération versée par la collectivité, celle-ci varie conformément à la réglementation en vigueur en fonction de l'âge du bénéficiaire, du niveau d'études et de l'année de contrat. La grille de rémunération est en annexe de la délibération.

Mme FELIX :

On avait eu un échange là-dessus à votre initiative, M. MOUSNY, et nous corrigeons le tir, d'autant plus qu'en réalité, les besoins sont bien avérés donc je suis ravie de vous proposer que nous corrigions le tir.

M. MOUSNY :

Écoutez, je vous remercie pour cette correction. Je vous en félicite, je m'en félicite et tant mieux pour les trois postes en plus.

Mme FELIX :

Je vous propose de passer au vote. Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

35. Service civique des Jeunes 16-25 ans. Demande de renouvellement de l'agrément accordé le 9 juillet 2019

Rapporteur : M. Marc STOQUERT

Le Conseil Communautaire a décidé

à l'unanimité

- d'approuver le principe de renouvellement du dispositif « Service Civique » au sein des services de l'Agglomération de Bourges Plus ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la délibération.

Interventions

M. STOQUERT :

Délibération suivante relative au service civique. Initié l'État en 2010 et relayé par l'Agence Nationale du Service Civique, le service civique est un engagement volontaire et citoyen qui permet à un jeune volontaire de 16 à 25 ans, sans conditions de diplôme, de nationalité française ou ressortissant d'un pays de l'Union Européenne, de s'engager et d'accomplir une mission d'intérêt général. Depuis le premier agrément du 9 février, trois missions ont été réalisées dans le domaine de l'environnement, la solidarité et l'intervention d'urgence en cas de crise.

La mission du service civique doit durer de 6 à 12 mois avec un temps hebdomadaire d'au moins 24 heures. L'indemnisation du volontaire comprend une indemnité de base versée par l'État de 489,59 € et une prestation de subsistance versée par l'organisme officiel d'accueil de 111,35 €, soit un montant global de 694 €. La collectivité engage le volontaire dans la réalisation de sa mission en tutorat, dans sa réflexion sur son projet d'avenir. Elle lui permet également de suivre une formation civique et citoyenne ainsi que le PSC 1 (Prévention, Secours Civiques de niveau 1). Il convient aujourd'hui de maintenir et de proposer ce dispositif aux directions de la Communauté d'Agglomération, de renouveler cet agrément pour l'accueil de jeunes en Service Civique.

Mme FELIX :

Pas de difficultés j'imagine ? Cette délibération est adoptée.

36. Avenants à la convention-cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver les avenants n° 3 et n° 4 à la convention-cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » de Bourges et de l'Agglomération Bourges Plus joints en annexe de la délibération ;
- de solliciter les financements nécessaires à la mise en œuvre des opérations ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ces avenants n° 3 et n° 4 et toutes pièces s'y rapportant.

Interventions

Mme FELIX :

Christine CHEZE-DHO, qui vous prie de l'excuser, ne peut pas vous présenter cette délibération sur un sujet sur lequel pourtant elle s'implique fortement et qui lui tient à cœur. C'est un avenant à la convention-cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville. Pour la clarté des échanges et des débats, sachez que l'agglomération est cosignataire de cette convention avec la ville de Bourges, avec l'État, avec l'ensemble des opérateurs qui peuvent être concernés de près ou de loin par l'Action Cœur de Ville. Cela signifie que les projets qui sont inscrits dans cette convention, ne sont pas nécessairement sous maîtrise d'ouvrage de l'agglomération et c'est le cas d'une partie de ceux qui sont inscrits ici. Par exemple, pour les groupes scolaires de Bourges, le maître d'ouvrage c'est Bourges, mais comme c'est dans le contrat, nous sommes forcément signataires à chacun des avenants du contrat. Voilà donc, pour que chaque Conseiller voit bien donc ce qui nous concerne. Par exemple, les actions relatives à l'enseignement sur le site Lahitolle mais d'autres opérations concernent plutôt la ville de Bourges. Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

37. Convention - Subvention pour la Chambre Régionale Économie Sociale et Solidaire (CRESS)

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Le Conseil Communautaire a décidé

à l'unanimité

- d'approuver la convention de partenariat relative à la subvention pour l'association CRESS ;
- d'accorder une subvention de 9 000 € pour l'année 2022/2023 à l'association CRESS dans le cadre de la mise en place des actions de l'association ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de partenariat et tous documents se rapportant à cette subvention.

Interventions

Mme FELIX :

Enfin, une convention avec la Chambre Régionale d'Économie Sociale et Solidaire (CRESS). Nous avons travaillé pour l'établissement de cette convention qui va permettre à la CRESS d'assurer une présence auprès de la pépinière d'entreprises. Nous avons déjà des dispositifs assez bien rodés pour accompagner la création d'entreprise, soit d'autoentrepreneurs soit de petites et moyennes entreprises qui ont parfois vocation à devenir grandes, je pense à nos start-up de la Défense. Mais nous n'avons pas de dispositifs dédiés à celles et ceux qui veulent s'engager dans l'entrepreneuriat social et solidaire. Or, un certain nombre de projets se font sous ces modes-là et donc ce partenariat va nous permettre de bénéficier de l'expertise de la Chambre Régionale d'Économie Sociale et Solidaire dans nos locaux. Ce sera une spécificité régionale qu'aura Bourges Plus. Y a-t-il des demandes de précisions ? Des votes contre ? Des abstentions ?

Mme FELIX :

Eh bien nous en avons terminé avec nos délibérations. Comme je vous l'ai annoncé au début de ce Conseil, je voulais vous parler d'un dossier sur lequel nous travaillons depuis plusieurs mois, notamment avec Richard BOUDET et qui va nous amener à vous proposer une délibération au prochain Conseil. Mais je voulais, en amont de cela, vous donner une information pour que chacun s'approprie le projet et puisse le connaître.

Nous avons candidaté à un Appel à Manifestation d'Intérêts qui a été lancé au mois de février dernier par le Muséum National d'Histoire Naturelle. Le Muséum doit déplacer ses collections, ses réserves qui sont aujourd'hui à Paris et qui doivent quitter Paris au cœur du Jardin des Plantes, où elles sont aujourd'hui en danger. Ce sont les collections ou en tout cas une partie des collections du Muséum National d'Histoire Naturelle qui doivent trouver un nouvel abri, un nouvel hébergement, une nouvelle localisation. C'est donc une richesse absolument inouïe qui est là à rechercher un lieu d'accueil. Nous avons proposé un site qui est un foncier appartenant à Michelin aujourd'hui, sur la commune de Saint-Doulchard. Avec Richard BOUDET, nous avons assuré le contact avec l'entreprise Michelin pour nous permettre de réserver ce terrain et de répondre à cet Appel à Manifestation d'Intérêt.

Nous avons passé le premier tour de sélection. Nous recevons, mardi prochain, le Président du Muséum et une délégation du Muséum qui vient visiter le site mais aussi la ville et ce que nous pouvons leur proposer. Nous nous

organisons pour pouvoir les recevoir ensemble avec le maire de Bourges, la commune de Saint-Doulchard évidemment, le président du Département, le président de la Région qui fera le déplacement et le président du Syndicat de transport Bourges Plus, pour que nous puissions, chacun, faire valoir nos engagements et notamment tout ce que nous allons mettre en œuvre pour faciliter les liens entre le Jardin des Plantes et le futur site en matière de mobilité notamment.

Donc, nous allons essayer de jouer notre carte jusqu'au bout et pour compléter notre dossier final, nous avons besoin d'une délibération du Conseil Communautaire. Donc, je reviendrai vers vous au conseil de décembre pour vous proposer une délibération qui dira quel type d'engagement nous pouvons avoir donc, outre un terrain, le Muséum demande aussi une participation à cet investissement.

Je pense que ce serait une formidable opportunité pour notre territoire. Ces collections sont valorisées par les chercheurs du monde entier qui conduisent des travaux à partir de celles-ci. Cela veut dire qu'on pourrait avoir une visibilité internationale du site de Bourges - Saint-Doulchard pour des chercheurs qui viendraient passer plusieurs semaines, plusieurs mois ou quelques jours pour travailler sur ces collections. Cela veut dire à la fois une visibilité internationale, la capacité de mener des projets de valorisation, de diffusion, d'éducation à l'environnement autour de ces projets-là et, pourquoi pas, de développement de compétences économiques autour de ce projet ? Je suis très enthousiaste à l'idée de ce projet même si je suis très lucide sur le fait que dans un concours, il n'y a qu'un gagnant. Mais voilà, je propose qu'on joue la carte et qu'on la joue jusqu'au bout et donc on reviendra vers vous mais je tenais à vous en informer avant que nous recevions la délégation du Muséum, c'est-à-dire avant mardi prochain. Vous savez tout.

Mme MENGUY :

Vous connaissez le nombre de candidats qui restent en liste ?

Mme FELIX :

Officiellement non. Il faut que nous soyons aussi accueillants pour les agents puisqu'en fait, ce sont des agents assez spécialisés à qui il serait proposé de venir travailler ici et, évidemment, nous serions tous très heureux de les accueillir et de leur dire que Bourges est la plus belle ville du monde, Saint-Doulchard un lieu exceptionnel pour s'installer et qu'il y a en face du terrain, une charmante petite école qui n'attend que leurs enfants. C'est cela ?

M. BOUDET :

C'est vraiment un magnifique projet, Mme la Présidente, et nous ne pouvons que nous féliciter de la venue de cette délégation la semaine prochaine et défendons le mieux possible notre territoire.

Mme FELIX :

Donc encore une fois, ce n'est pas fait. Oui M. MOUSNY ?

M. MOUSNY :

Excusez-moi Mme la Présidente, je n'ai pas bien compris. Ce serait ouvert au public ou pas ?

Mme FELIX :

Ce seraient des collections et dans la discussion à avoir avec le Muséum, c'est la façon dont le site peut être valorisé comme lieu d'accueil. En fait, nous travaillons sur ce projet, j'aurais dû le citer, en lien étroit avec le Muséum de Bourges, donc un équipement de la ville suivi par France LABRO tout particulièrement. Sébastien MINCHIN, le directeur du Muséum, nous a aussi aidés dans le montage de notre projet avec beaucoup de pertinence. Et donc, évidemment, ce serait l'occasion de collaborations scientifiques entre le Muséum de Bourges et le Muséum National d'Histoire Naturelle, collaboration qui existe déjà, mais qui prendrait évidemment une surface et une ampleur différente.

Donc, il faudrait vraiment travailler cette complémentarité. J'essaie d'être prudente dans la façon dont je m'exprime. Mais je pense que c'est important que vous soyez informés. Je vous remercie de votre présence, de votre attention et je vous souhaite une excellente soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, Mme la Présidente lève la séance à 20 h 30.

Fait à Bourges, le 21 DEC. 2022

Les Secrétaires de séance



Constance BONDUELLE



Alexia FRANQUES

La Présidente



Irène FELIX

Les annexes aux délibérations sont consultables au Secrétariat des Assemblées de Bourges Plus aux jours et heures d'ouverture.

Les présentes délibérations sont susceptibles de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au Représentant de l'État et de leur publication ou de leur notification.